



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

59^e séance plénière

Jeudi 17 novembre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 20.

En l'absence du Président, M. Biegman (Pays-Bas), assume la présidence.

Programme de travail

Le Président : Je souhaite faire deux annonces. La première concerne le point 17 j) de l'ordre du jour, intitulé «Nomination de membres du Corps commun d'inspection». Comme les membres le savent, l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, nommera quatre membres du Corps commun d'inspection pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration, le 31 décembre 1995, du mandat de M. Tunsala Kabongo du Zaïre, M. Andrzej Abraszewski, de la Pologne, Mme Erica-Irene Daes, de la Grèce et M. Richard Hennes, des États-Unis d'Amérique.

Le Secrétariat a informé le Président que plusieurs États africains — à savoir le Burkina Faso, le Sénégal, le Soudan et le Togo — ont l'intention de présenter des candidats. Il y aurait donc au moins quatre candidats pour un siège à pourvoir.

Les États d'Europe orientale sont convenus qu'il appartiendrait à la Pologne de présenter un candidat pour le siège à pourvoir.

Les États d'Europe occidentale et autres États sont convenus quant à eux qu'il incomberait à la Grèce et à l'Allemagne de proposer des candidats. Comme les États-Unis entendent également présenter un candidat, il y a trois candidatures pour deux sièges à pourvoir.

Dans une lettre datée du 19 octobre 1994, le Président a prié les Présidents des Groupes des États d'Afrique et d'Europe occidentale et autres États de bien vouloir se mettre d'accord sur des candidatures. Malheureusement, la situation demeure inchangée à ce jour.

Le Président a donc l'intention de convoquer une séance plénière de l'Assemblée générale le mardi 22 novembre, dans l'après-midi, afin que l'Assemblée puisse désigner au scrutin secret un pays d'Afrique et deux pays dans le cas des États d'Europe occidentale et autres États, qui seront priés de présenter des candidats aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Si un accord intervenait avant le vote, le Président en informera l'Assemblée.

L'annonce suivante concerne le point 37 de l'ordre du jour, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale», qui sera examiné le mercredi 23 novembre.

94-87107 (F)

*** 9487107 ***

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Les représentants se souviendront qu'à la 85e séance plénière de sa quarante-huitième session, le 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/162 sur les «Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes».

Conformément aux dispositions figurant à l'annexe II de la résolution 48/162, j'ai demandé à S. E. M. Ernst Sucharipa de l'Autriche, d'être le coordonnateur des consultations officieuses qui se tiendront sur le point 37 et l'ensemble de ses alinéas. À ce titre, la date et le lieu de réunion des consultations officieuses seront annoncés dans le *Journal* en temps voulu.

Point 158 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement : rapport de la Conférence (A/CONF.171/13 et Add.1)

M. Karsgaard (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Le Canada se réjouit du succès de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du vaste Programme d'action adopté à cette occasion. Le consensus auquel en sont arrivées plus de 180 délégations venues des divers horizons régionaux, religieux, culturels et politiques du globe, est d'autant plus remarquable qu'il porte sur des sujets sensibles et parfois controversés touchant à l'essence même des rapports humains.

Nous désirons remercier en particulier le Gouvernement et la population de la République arabe d'Égypte de leur importante contribution à titre d'hôtes de la Conférence, ainsi que la Secrétaire générale de la CIPD, qui a déployé tant d'efforts pour le bénéfice de tous ceux qui ont participé aux activités liées à la population.

La CIPD aura permis d'envisager les questions de population sous un angle nouveau, et c'est là l'une de ses plus importantes réalisations. Cette nouvelle approche fait ressortir la nécessité de s'attacher au développement social et économique — plutôt qu'à de stricts objectifs démographiques — pour parvenir à un juste équilibre entre le nombre d'habitants sur la Terre et les pressions exercées sur les écosystèmes de la planète. Et elle part du principe que la clef du développement social réside dans l'habilitation des femmes par l'éducation, la génération de revenus et l'amélioration des services de santé. Les pays ont pris l'engagement de réduire les taux de mortalité infantile et maternelle, d'assurer aux filles l'égalité des chances en

matière d'éducation, de s'intéresser davantage aux besoins des adolescents en matière de santé génésique et de veiller à ce que les services de santé s'améliorent et soient plus accessibles, ce qui comprend l'accès aux services relatifs à la santé génésique. La Conférence du Caire a accordé une nouvelle importance aux droits de l'individu, et en particulier des femmes, en matière de procréation et de santé génésique et sexuelle. Les femmes disposeront ainsi d'un plus grand choix pour la régulation de leur fécondité.

Un consensus sans précédent s'est réalisé sur la question des migrations internationales, celle-ci ayant été traitée de façon à la fois globale et équilibrée et en insistant sur la coopération entre pays d'accueil et pays d'origine. Le Programme d'action comporte une ferme déclaration en faveur de la réunion des familles et établit un lien direct entre la régulation à long terme des migrations internationales et la nécessité de faire en sorte que le fait de rester dans son pays soit un choix valable. Lors de la Conférence du Caire, il a été suggéré d'organiser une conférence internationale sur les migrations et le développement. À notre avis, une telle conférence pourrait permettre de donner suite aux progrès réalisés sur les questions de migration à l'occasion de la CIPD. Nous ne voulons pas cependant qu'une conférence soit organisée simplement par principe. Nous serions prêts à supporter une telle initiative si nous étions convaincus qu'elle permettrait de construire et de renforcer le consensus atteint au Caire sur le sujet de la migration. Selon le Canada, une condition *sine qua non* serait l'obtention préalable d'un accord global sur les objectifs et procédures de cette conférence. Nous sommes prêts à travailler de concert avec d'autres pays afin de préparer la base essentielle à la tenue d'une conférence éventuelle.

De plus, nous remarquons qu'une proposition pour une conférence similaire adressant les problèmes de migration a été discutée conformément à la résolution 48/113 de l'Assemblée générale. Nous recommandons fortement qu'il y ait consolidation de ces projets chevauchants. Selon nous, la communauté internationale ne devrait considérer qu'une seule proposition pour une conférence internationale sur la migration. Nous croyons que la base appropriée pour ce faire est notre considération de la proposition pour la tenue d'une conférence issue de la Conférence internationale sur la population et le développement.

(L'orateur poursuit en français)

Les préparatifs de la CIPD, et la tenue de la conférence elle-même, ont montré comment des experts et des groupes non gouvernementaux peuvent participer à l'élaboration d'approches internationales en vue de relever les défis

mondiaux. Le Programme d'action consacre l'importance de plus en plus grande des partenariats non gouvernementaux dans l'élaboration et l'exécution des programmes concernant la population.

Le Programme d'action établit un ensemble de mesures à mettre en oeuvre dans le monde pour résoudre les problèmes qui se posent dans une multitude de domaines connexes, notamment la croissance démographique, la santé génétique, les migrations internationales et l'environnement. Étant donné l'envergure du document, le degré de consensus atteint et l'urgence des défis à relever, il faut absolument que les recommandations de la Conférence du Caire se traduisent par des mesures et des résultats concrets.

Lors des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Canada a insisté tout particulièrement sur la suite à donner au Programme d'action. Nous avons été heureux de pouvoir présider un groupe de travail sur les aspects de suivi à l'occasion de la troisième conférence préparatoire qui s'est tenue en avril dernier.

Le chapitre final du Programme d'action, «Suivi de la Conférence», fournit des recommandations détaillées et normatives pour ce qui est des activités internationales, nationales, régionales et sous-régionales.

(L'orateur reprend en anglais)

Le Programme d'action mentionne que le Conseil économique et social devrait aider l'Assemblée générale à

«promouvoir une approche intégrée et à assurer la coordination et l'orientation à l'échelle du système en ce qui concerne le suivi de l'exécution du Programme d'action.» (A/CONF.171/13, par. 16.23)

Le document précise également qu'il faudrait, dans le cadre de cette approche,

«examiner les rôles, responsabilités, mandats et avantages comparatifs des organes intergouvernementaux compétents, d'une part, et des organes du système des Nations Unies, d'autre part, qui s'occupent des questions de population et de développement.» (*Ibid.*, par. 16.25)

Au moins 23 services, organes et organisations du système des Nations Unies s'occupent du très grand nombre d'activités relatives à la population dont traite le Programme d'action. Cela montre à quel point le système des Nations Unies reconnaît que les questions de population sont unies

entre elles, et fait aussi ressortir l'ampleur du défi à relever sur le plan de la coordination. Nous devons en outre veiller à ce que le suivi assuré par les institutions soit coordonné avec les activités prévues dans l'Agenda pour le développement. Les réunions de haut niveau du Conseil économique et social doivent fournir des moyens efficaces et réalistes en vue d'atteindre les objectifs établis lors de cette conférence et lors d'autres conférences. Ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 34 du rapport du Secrétaire général sur l'Agenda pour le développement, les résultats préliminaires du développement d'un cadre commun devraient être portés à l'attention du Conseil économique et social en 1995, lors des réunions de haut niveau.

Tous les organes et toutes les institutions spécialisées de l'ONU ainsi que ses organismes connexes devraient revoir leurs programmes et stratégies à la lumière du Programme d'action. Toutefois, nous ne devons pas envisager de changements majeurs au niveau des responsabilités avant qu'ait lieu l'examen des mandats et des avantages comparatifs que préconise fortement le Programme d'action. De plus, la revue du mandat de la Commission sur la population comme organe intergouvernemental doit inclure une approche plus générale au niveau de la ligne à suivre, reflétant la portée du Programme d'action.

Après maintes discussions, la communauté internationale en est venue à la conclusion qu'il faut affecter davantage de ressources à la réalisation des objectifs du Programme d'action. Le Canada estime qu'il est tout aussi important d'utiliser efficacement les ressources consacrées aux activités relatives à la population que d'y affecter de nouvelles ressources, la dernière solution étant souvent une conséquence de la première.

Le Canada reconnaît l'importante contribution du FNUAP dans le domaine de la population et du développement, de même que l'accroissement constant du niveau d'assistance basée sur des contributions volontaires qu'il offre aux pays en développement.

En conclusion, nous sommes heureux que le FNUAP ait assumé un rôle majeur au niveau de la défense des questions reliées à la population. Ce fait est reflété dans le succès de la Conférence du Caire et devient évident lorsqu'on constate la forte volonté des États Membres d'en assurer le suivi et de la traduire en actions.

M. Isakov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Je voudrais avant tout remercier sincèrement le Président et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, et en particulier Mme Nafis Sadik, dont l'action

énergique a contribué grandement au succès de la Conférence internationale sur la population et le développement.

La Conférence du Caire a marqué une percée dans l'harmonisation des conceptions générales de la communauté internationale à l'égard de nombreux aspects du développement global et de l'institution de la famille; des droits de l'homme à la vie et à la reproduction; de la responsabilité des parents et de la société en ce qui concerne l'éducation et l'épanouissement des générations futures; de la réglementation de la dynamique et de la répartition de la population; de la migration; des droits généraux et des possibilités de participation des femmes au processus de développement.

À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur certaines questions relatives à la mise en oeuvre des décisions prises par la Conférence du Caire.

Premièrement, ce qui est maintenant extrêmement important, c'est la nouvelle approche universelle et l'interaction à l'égard des questions de population, fondée sur le constat de la diversité des problèmes et de la spécificité des intérêts et des tâches auxquelles ont à faire face les différents pays et régions. Tel est le sens des recommandations du Caire, en particulier de la disposition relative à l'assistance technique aux pays à économie de transition. Selon la Russie, il est indispensable de mettre en oeuvre cette disposition, car elle est conforme à l'esprit et à la lettre de la Conférence du Caire et doit se traduire de façon adéquate à travers les activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les commissions économiques régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organisations internationales compétentes, en conformité avec leurs mandats et possibilités.

Deuxièmement, les décisions du Caire fournissent une nouvelle approche des problèmes en matière de population, problèmes allant au-delà de la simple régulation démographique et du taux de natalité, car ils comprennent également la protection de la santé génétique des mères, la garantie des soins médicaux, le développement de l'éducation, la réduction des conséquences de la dégradation de l'environnement, l'égalité des sexes, etc. Il est clair que des changements appropriés devront intervenir tant au niveau des politiques nationales que des activités internationales.

Troisièmement, la tendance qui se fait jour vers un nouveau partenariat de coopération à tous les niveaux, national, régional et international, présuppose un rôle plus actif des organisations non gouvernementales, des groupes

volontaires, du secteur privé, des milieux universitaires et des organisations locales de base. C'est de notre capacité à développer cette coopération que dépend, dans une large mesure, la mise en oeuvre du Programme du Caire.

Il convient de suivre attentivement les mutations en cours dans la situation démographique globale dans le cadre du développement économique et social des États afin que des ajustements puissent être éventuellement faits, en temps opportun, comme le souligne le Programme d'action du Caire. Certes, ces changements doivent aller dans le sens des principes fondamentaux du Caire et respecter intégralement le droit souverain des États de concevoir et de mener leur propre politique intérieure en matière de population.

L'application des décisions prises à la Conférence du Caire dans le cadre du système des Nations Unies exigera à notre avis un mécanisme efficace de coordination et de suivi permettant d'une part d'harmoniser les activités interinstitutions dans ce domaine, et d'autre part de contribuer au développement d'une coopération avec les organisations en dehors du système de l'ONU. Nous estimons que dès la présente session de l'Assemblée générale, il conviendrait de confier au moins certaines de ces fonctions à la Commission de la population du Conseil économique et social. En outre, il convient de toute évidence d'élargir le mandat et la composition de la Commission et d'effectuer des changements dans les paramètres de ses relations de travail avec le Fonds des Nations Unies pour la population. En ce qui concerne les futures activités de ce fonds, nous estimons qu'il doit continuer d'être le point de contact de toutes les activités opérationnelles des Nations Unies en matière de population englobant la mise en oeuvre de projets régionaux et nationaux concrets, les travaux d'analyse et l'élaboration de recommandations relatives aux stratégies nationales dans le domaine de la population.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général et le secrétariat de la Conférence internationale sur la population et le développement de leur dévouement et des efforts inlassables qu'ils ont déployés avant et pendant la Conférence. Je tiens également à mentionner le rôle clef que le Président de la Conférence et le Président de la Grande Commission ont joué pour assurer le succès de la Conférence.

La Conférence du Caire, qui s'est tenue à un moment crucial dans l'histoire de la coopération internationale au service du développement durable, nous a donné l'occasion d'examiner la question de la démographie sous divers angles. D'une part, influencée par le résultat du Sommet

mondial sur l'environnement et le développement, la Conférence a été confrontée au défi de traiter de la question de la population dans son entièreté, en tenant compte du lien étroit qui existe entre la population, le développement et l'environnement. D'autre part, des tentatives ont été faites pour concilier des vues divergentes sur différents sujets découlant de diversités religieuses, éthiques et culturelles existantes.

Heureusement, la Conférence a su relever superbement ces défis. Elle a donné un exemple. Nous avons tous appris que si les diversités existantes sont dûment reconnues, de nombreuses divergences et de nombreux malentendus peuvent être dissipés. Autrement dit, aucun pays, aucun groupe spécifique de pays ne devrait essayer d'imposer un ensemble de valeurs particulières au reste du monde. En outre, dans l'application du Programme d'action, il convient de prendre en considération les valeurs religieuses. Je voudrais à ce propos remercier toutes les délégations qui ont joué un rôle constructif dans la recherche d'un terrain d'entente pour parvenir au consensus au cours des négociations.

La Conférence du Caire ne devrait pas être perçue comme une fin en soi. C'est le point de départ d'une coopération internationale sincère en matière d'activités de population. La route qui nous attend est encore longue. Nous nous sommes engagés à appliquer totalement le Programme d'action du Caire, objectif que nul ne peut atteindre seul.

Laissée dans l'ombre à cause d'autres questions litigieuses, la question du financement du Programme d'action a reçu moins d'attention. Les 16 chapitres du Programme d'action arrêtent une série de recommandations sur la population et le développement, y compris la croissance économique soutenue, la protection de l'intégrité de la famille, la lutte contre le VIH et le sida, la protection de la santé des adolescents, l'égalité des sexes, l'urbanisation, la santé en matière de gestation, l'allègement de la pauvreté, les services de planification familiale, etc. Bien que les pays en développement travaillent d'arrache-pied pour répondre à ces besoins urgents, les besoins financiers du Programme d'action dépassent de loin leurs capacités nationales. Pour être plus spécifique, compte tenu de la pénurie extrême de ressources dans les pays en développement causée par un environnement économique international actuellement défavorable, il est difficile à ces pays de mobiliser les ressources nationales en quantités suffisantes. En conséquence, sans ressources extérieures substantielles sur une base assurée, les possibilités d'appliquer de façon complète et rapide le Programme d'action sont minces. Il faudrait pouvoir compter sur des engagements financiers spécifiques

à la hauteur et à l'échelle des activités prévues afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés par la Conférence.

Le Programme d'action demande la mobilisation de ressources appropriées par tous les mécanismes disponibles de financement, y compris les sources multilatérales, bilatérales et privées. Cependant, la fourniture de ressources financières aux programmes démographiques ne devrait en aucun cas entraîner une diminution des contributions aux autres activités de développement des Nations Unies.

En ce qui concerne le suivi de la Conférence, je voudrais souligner qu'il importe de renforcer la Commission de la population du Fonds des Nations Unies sur la population et d'assurer la coordination entre toutes les organisations pertinentes du système des Nations Unies. En outre, nous avons étudié en détail la proposition de créer un conseil d'administration distinct pour le Fonds des Nations Unies pour la population. Il semble toutefois qu'il est nécessaire de disposer d'un rapport détaillé sur les avantages, ainsi que sur les coûts financiers, de la création d'un conseil d'administration distinct pour le FNUAP.

Compte tenu du lien entre la Conférence internationale sur la population et le développement et le prochain Sommet mondial sur le développement social, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les résultats de la Conférence du Caire devraient être utilisés comme un apport à ces conférences internationales. En même temps, il convient d'accorder plus d'attention au rôle constructif de la famille et aux valeurs religieuses dans le développement social.

Je voudrais aborder maintenant brièvement les politiques et programmes en matière de population de la République islamique d'Iran. Au cours des 10 dernières années, le pays a connu une croissance démographique sans précédent, qui s'est élevée à 3,6 % en 1987. Les trois facteurs essentiels suivants ont contribué à l'accroissement démographique : premièrement, l'absence d'un programme clair et coordonné de planification familiale; deuxièmement, un déclin marqué du taux de mortalité infantile, passant de 115 morts par 1 000 naissances en 1976 à 25 morts pour 1 000 naissances en 1994; et troisièmement, un afflux de réfugiés de pays voisins.

Dans ce contexte, pour prévenir le risque qu'il devienne impossible de faire face à la croissance démographique, la politique en matière de population a été l'une des priorités de l'ordre du jour du premier plan quinquennal économique et social, qui a démarré en 1989. Les piliers de

notre politique en matière de population ont été les suivants : réévaluation des lois et règlements qui sont en conflit avec la politique de planification familiale du pays; amélioration du taux d'alphabétisation, notamment en prévoyant la scolarisation des femmes; diminution du taux de mortalité infantile par le développement des services de santé primaires; participation accrue des femmes dans les activités économiques, sociales et politiques; amélioration de la qualité et de l'étendue des services de planification familiale, notamment par l'éducation, la formation et l'utilisation de méthodes anticonceptionnelles fiables; fourniture de tous types de contraceptifs, gratuitement, toutes les personnes dans le pays pouvant en obtenir; encouragement de la participation des gens, particulièrement des femmes, à l'éducation en matière de planification familiale; renforcement de la coordination de divers programmes en matière de population par la création du Conseil sur la limitation des naissances, avec la participation de toutes les organisations pertinentes; utilisation de la recherche appliquée pour encourager la qualité des programmes de planification familiale, et expansion de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment avec les institutions et programmes des Nations Unies.

Les réalisations du Programme sont très encourageantes. En 1993, le taux de croissance démographique est tombé à 2,3 %. Les statistiques prévoient pour 1994, avec la poursuite du programme, un taux de croissance démographique de 1,8 %. Il convient de souligner que cette baisse a lieu bien que l'on ait encouragé les jeunes à se marier.

Je ne puis manquer de souligner le rôle déterminant joué par les femmes dans la mise en oeuvre de notre programme de planification familiale. Sans leur participation active au processus décisionnel et à son application, la plupart de nos réalisations seraient restées hors de notre portée.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée du ferme engagement de la République islamique d'Iran de s'employer à garantir le succès des décisions de la Conférence.

M. Slade (Samoa) (*interprétation de l'anglais*) : Le Samoa s'associe aux orateurs précédents pour se féliciter du Programme d'action adopté au Caire lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ce Programme d'action témoigne de la détermination et de l'engagement de chacun d'entre nous de rechercher des solutions, dans le cadre du développement durable, pour relever les défis urgents en matière de population auxquels la communauté mondiale est aujourd'hui confrontée. C'est un programme qui, tout en essayant d'améliorer les condi-

tions de vie de chacun, aura sans nul doute un très large impact sur les questions liées à la population, allant bien au-delà des stratégies et des programmes de développement et de planification familiale du passé.

C'est pourquoi j'aimerais féliciter chaleureusement tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied, dans des conditions parfois très difficiles, pour que ce programme devienne une réalité. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Gouvernement et au peuple égyptiens d'avoir accueilli et organisé un événement aussi exceptionnel et historique, ainsi qu'à Mme Nafis Sadik et à ses éminents collaborateurs pour leur excellent travail et leurs précieux conseils.

Nul doute que la plus grande contribution et la réalisation la plus remarquable du Caire a été la reconnaissance du fait que le renforcement des possibilités offertes aux femmes en matière d'éducation, de politique et d'économie est le moyen le plus sûr de stabiliser la croissance démographique. Le Samoa appuie pleinement le principe énoncé par la Conférence, à savoir que la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes est la pierre angulaire des programmes axés sur la population et le développement. Nous devrions nous souvenir que les femmes portent nos enfants et qu'elle sont certainement dans la meilleure position — meilleure que celle de la plupart des économistes et des démographes — pour freiner le taux de natalité si elles bénéficient d'un accès plus large à l'enseignement supérieur, aux possibilités économiques, à la liberté politique et à de meilleurs soins de santé. En même temps, il conviendrait peut-être que les hommes se rééduquent et assument avec sérieux leurs responsabilités sociales et familiales, y compris leur comportement sexuel et reproductif, car l'émancipation des femmes ne peut se faire sans la participation conjointe et sur un pied d'égalité des hommes et des femmes à la société.

À cet égard, le Samoa souhaiterait que la communauté internationale et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et d'autres organismes accordent une attention particulière et la priorité au renforcement du rôle des femmes dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

Certes, nous nous félicitons des nouveaux concepts permettant aux femmes de prendre leurs propres décisions en matière de droits à la reproduction, mais ils auraient encore besoin d'être adaptés, dans notre cas, au contexte de la région du Pacifique et, plus précisément, à nos coutumes et pratiques nationales. Il est donc indispensable que l'on veille à ce qu'une information précise sur le Programme d'action de la

Conférence soit largement diffusée. Cette information devrait être claire et facilement compréhensible.

Les pays les plus petits de notre communauté mondiale constitueraient sans doute le lieu le plus adéquat pour tester le Programme d'action. Pour les pays les plus petits, à la différence des pays plus grands à plus forte démographie, la question de la population est considérée et envisagée non pas tellement en termes de chiffres absolus qu'en fonction de l'impact des taux de croissance sur les ressources terrestres et naturelles très limitées ainsi que sur l'infrastructure et les services sociaux disponibles. Car lorsqu'ils sont considérés sous l'angle de leur superficie et de leurs ressources disponibles, les petits pays insulaires comme le mien, cernés par des océans de contraintes socio-économiques et par des marées montantes de population, sont en fait les plus vulnérables et les moins à même de faire face à un surcroît de population.

À la lumière des réalisations du Caire, un certain nombre de mesures et de responsabilités devront être prises aux niveaux international, régional et national pour mettre en oeuvre, de manière efficace et rapide nous l'espérons, le Programme d'action.

Le Samoa et ses voisins insulaires du Pacifique devraient envisager d'examiner ce qu'on appelle le Programme d'action de Port Villa, qui a servi de base à la contribution de la région du Pacifique à la Conférence du Caire. Les stratégies du Caire devront également être étudiées dans le contexte de nos approches nationales et régionales à l'égard du développement durable conformément aux résultats de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est récemment tenue à la Barbade.

Nous nous félicitons des tâches et des objectifs spécifiques énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment l'objectif visant à rendre universelle la planification familiale d'ici à 2015 dans le cadre d'une approche plus large à l'égard de la santé et des droits en matière de reproduction. Au niveau national, il conviendrait sans aucun doute de mettre au point une stratégie en matière de population et d'étudier les programmes et les priorités démographiques nationaux actuels conformément au Programme d'action alors que nous envisageons les différents éléments de la planification familiale dans un contexte nettement plus large.

Cependant, afin de renforcer la mise en oeuvre des résultats de la Conférence du Caire et de maintenir leur

élan, nous aurons besoin de ressources financières suffisantes de la part de la communauté donatrice et de nouvelles approches et directives stratégiques de la part du système des Nations Unies, en particulier du FNUAP en sa qualité d'organisme principal en matière de population. Des financements extérieurs seront nécessaires pour compléter les ressources et les activités au niveau national, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins développés comme le demande le Programme.

Comme nous l'avons déclaré dans le passé et au Caire, ma délégation voudrait demander instamment que le financement par les pays donateurs des activités en matière de population soit nouveau et additionnel, et qu'il ne s'effectue pas aux dépens d'autres activités de développement. Pour les petits pays insulaires comme le mien, une approche viable et réaliste à l'égard de la population et du développement durable consisterait à trouver un équilibre entre nos besoins en matière de développement et les ressources disponibles pour y répondre.

Nous pensons qu'outre une action aux niveaux national et régional, des mesures institutionnelles appropriées en vue d'une coordination et d'une collaboration entre les organismes et les commissions de l'ONU devraient être examinées en premier lieu, en commençant peut-être par stimuler et revitaliser le FNUAP grâce à des approches et à des idées nouvelles afin de relever les défis en matière de population des deux prochaines décennies. À notre avis, il conviendrait aussi de renforcer comme il se doit les bureaux régionaux et sous-régionaux du FNUAP afin de répondre efficacement aux besoins des pays Membres.

Nous nous félicitons de l'appel destiné à renforcer et élargir le rôle du FNUAP grâce à la création de son propre Conseil d'administration, car nous espérons que cela permettra l'application effective du Programme du Caire.

Nous estimons également nécessaire d'examiner le rôle, la composition et le mandat de la présente Commission de la population, en particulier si elle doit devenir le mécanisme chargé de l'action de suivi du Programme du Caire. Nous pensons que ces arrangements institutionnels doivent venir de pair avec un traitement approprié et efficace des résultats du Caire, et faire aussi l'objet d'un examen attentif de la part de cette assemblée lors de la phase initiale, en vue d'assurer une mise en oeuvre rapide.

Les arrangements institutionnels au sein du système des Nations Unies doivent évidemment être considérés dans le contexte de la situation financière difficile vécue par la communauté internationale. Dans le même temps, il ne fait pas de

doute que notre organisation doit agir pour concrétiser les engagements et l'esprit ayant prévalu au Caire, au profit surtout des plus nécessiteux et des plus pauvres parmi nous. Faute de quoi, le travail dans lequel nous avons tant investi et qui a mûri au Caire aurait très peu de valeur et de sens.

De la même façon qu'au Caire, nous avons cherché à placer le débat et l'approche sur la population au-delà du planisme familial, il nous faut agir rapidement et de la même façon pour que les engagements du Programme aillent au-delà du simple domaine des mots. Après tout, la Conférence du Caire a porté sur l'individu, et son succès sera largement évalué en fonction de son impact sur la vie de tous nos peuples.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale alors que nous examinons pour la première fois l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire il y a un peu plus de deux mois. Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour remercier le Président Hosni Moubarak, le Gouvernement et le peuple égyptiens pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qu'ils nous ont accordés durant notre séjour en Égypte.

Je voudrais aussi rendre hommage à la Secrétaire générale de la Conférence, Mme Nafis Sadik, et à son personnel pour leurs efforts inlassables dans la préparation ainsi que l'organisation de la Conférence. Leur engagement et leur travail acharné ont bien servi la détermination et la clairvoyance de tous les États Membres de cette organisation de faire de la Conférence une réussite.

Avant le Caire, jamais les questions de population et de développement n'avaient été traitées de façon intégrée par autant de pays, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de personnes. Avec quelque 183 pays participant à la Conférence, le niveau même de participation ainsi que la richesse et l'intensité du débat sur des questions d'intérêt commun à toute l'humanité — en dépit des différences de cultures, de contextes et de croyances — ont clairement montré l'importance accordée par l'ensemble de la communauté internationale aux questions de la croissance de la population, de la qualité de la vie et du développement durable.

En dehors de ce processus de discussions approfondies, de négociations intenses, de patience et d'esprit de compromis, nous disposons, depuis la Conférence du Caire, d'un Programme d'action consensuel précisant clairement les relations de corrélation existant entre la population et le

développement. Le Programme d'action contient aussi des recommandations en vue de l'intégration globale des préoccupations en matière de population avec des questions de développement telles que la croissance économique et l'élimination de la pauvreté. Le Programme d'action comporte des mesures pour faire entrer les préoccupations démographiques dans le cadre des actions en matière d'environnement et de développement, et à cet égard, il devrait permettre aux gouvernements d'intégrer les questions de population dans leurs processus de planification et de prise de décisions. En fait, le Programme d'action reconnaît que l'interdépendance entre la population et l'environnement doit traiter non seulement les taux de population et de croissance rapide, mais aussi la question cruciale des abus de production et de consommation.

Le Zimbabwe est heureux de noter qu'au lieu de chercher à renégocier les résultats des deux grandes conférences précédentes sur la population — le Plan d'action mondial sur la population de 1974 et la Déclaration de Mexico de 1984 —, la Conférence du Caire a en fait bâti à partir de ces accords qui avaient posé des jalons. La Conférence du Caire a effectivement réaffirmé les principes et objectifs du Plan d'action mondial sur la population, y compris le droit souverain de chaque nation d'élaborer et d'appliquer sa propre politique en matière de population conformément aux objectifs et besoins nationaux; la corrélation entre la population et le développement; la reconnaissance du fait que les politiques en matière de population sont des éléments constitutifs des politiques de développement socio-économique; le droit des femmes à réaliser l'intégration dans le processus de développement, grâce en particulier à un accès équitable à l'éducation et à une participation égale à la vie sociale, économique, culturelle et politique; et le droit des individus et des couples de choisir en toute liberté et en toute responsabilité le nombre d'enfants et le rythme des naissances en disposant de l'information, de l'éducation et des moyens adéquats.

Pour le Zimbabwe, il est tout à fait approprié de mettre l'être humain, en tant qu'individu et en tant que groupe, au centre des actions de développement, ainsi que de nos politiques et programmes en matière de population. C'est pour cela que nous nous félicitons de l'intérêt accordé dans le Programme d'action du Caire aux choix et responsabilités individuels et à ceux des couples en ce qui concerne le planning familial et les services de santé génésique. Il a été clairement reconnu au Caire que les questions de croissance de la population et de développement ne peuvent être séparées de celles de l'exercice de responsabilités par les femmes, de leur égalité, de meilleurs soins de santé et d'accès à l'éducation. Le Programme du Caire place en fait

les femmes au coeur de la nouvelle approche d'ensemble vis-à-vis des questions liées à la prise de décisions en matière de procréation et au processus de développement global. Dans le même temps, le Programme d'action reconnaît également la nécessité pour les hommes d'assumer des responsabilités égales sur les nombreuses questions liées à l'égalité, à la santé et aux problèmes de la famille.

Le Zimbabwe a réalisé des progrès en ce qui concerne l'exercice de responsabilités par les femmes, et ce depuis son indépendance, il y a 14 ans. À titre d'exemple, le *Legal Age of Majority Act* de 1982 a accordé pour la première fois la majorité à toutes les femmes ayant atteint 18 ans. Cela a constitué la reconnaissance du droit des femmes à prendre des décisions personnelles sur toutes les questions touchant à leur vie. Jusque-là, les femmes, quel que fût leur âge, étaient sous la tutelle de leur père avant le mariage et sous celle de leur mari après le mariage. Le *Matrimonial Causes Act* de 1985 a permis aux femmes divorcées de recevoir une part équitable des biens et d'avoir droit au paiement d'une pension en cas de divorce.

En dépit de ces changements importants, le Zimbabwe demeure encore engagé dans un processus d'examen du système juridique, en particulier des questions de succession et de garde des enfants.

Le fait que le Programme d'action reconnaisse le droit de procréer comme un des droits de la personne humaine qu'il faut respecter et protéger là où il existe et promouvoir là où il n'existe pas, est un événement.

Nous estimons que les femmes doivent avoir accès à des services de planification de la famille de qualité, en lesquels nous voyons un moyen de protéger les droits de procréer et de promouvoir la santé maternelle et infantile. C'est dans le contexte de la santé génésique que nous constatons avec préoccupation les taux élevés de mortalité et de morbidité maternelles dans de nombreux pays en développement. Un pourcentage important de cette mortalité et de cette morbidité est dû aux avortements dangereux et illégaux. Ma délégation a pris part aux longues discussions relatives à la question de savoir comment le Programme d'action devait traiter la question de l'avortement. Nous sommes satisfaits de la ligne de conduite adoptée en la matière et réaffirmons que le Zimbabwe ne considère pas l'avortement comme un moyen de planification de la famille. Nous pensons que la fourniture de services et d'informations suffisants et de bonne qualité en matière de contraception et de santé génésique devrait être l'objectif pour éviter dans toute la mesure du possible le recours à l'avortement.

En adoptant le Programme d'action du Caire, nous avons convenu de recommandations et d'objectifs précis dans des domaines connexes comme la mortalité maternelle et infantile, l'espérance de vie, l'enseignement, la santé génésique et la planification de la famille. Le Programme d'action fournit des estimations concrètes des ressources financières qui seront nécessaires à sa mise en oeuvre. Souvenons-nous toutefois de la mise en garde qu'a faite la Secrétaire générale de la Conférence, le 13 septembre, à la séance de clôture :

«Mais, privé de ressources, le Programme d'action restera lettre morte. Pays industrialisés et pays en développement doivent, tous, s'engager à assumer pleinement leurs responsabilités en la matière.»
(A/CONF.171/13/Add.1, p. 43)

Même si nous reconnaissons bien sûr que la plus grande part des ressources nécessaires aux activités démographiques et programmes connexes sont la responsabilité des gouvernements nationaux, il importe toutefois que la communauté internationale fournisse des ressources nouvelles et additionnelles pour appuyer lesdits programmes et activités. Nous estimons que les ressources nécessaires prévues dans le Programme d'action, quoique substantielles, peuvent être trouvées si l'engagement et la volonté politique existent.

Pour le Zimbabwe, le processus de la Conférence internationale sur la population et le développement a souligné l'importance des liens et du partenariat qui pouvaient être établis avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Le rôle dynamique que ces groupes ont joué au sein de la Conférence souligne à l'évidence les approches novatrices et l'action catalytique des organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre des programmes de population. Aussi ma délégation attache-t-elle une grande importance au chapitre XV du Programme d'action consacré à l'association avec le secteur non gouvernemental.

Je rappelle qu'il y a un mois à peine, le 20 octobre, l'Assemblée générale a commémoré le vingt-cinquième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et je manquerais à mes devoirs si je n'insistais pas sur le rôle significatif joué par le Fonds dans le succès de la Conférence du Caire. Nombre des propositions et recommandations contenues dans le Programme d'action du Caire sont depuis longtemps déjà mises en oeuvre par le Fonds sur le terrain. Nous estimons le Fonds bien placé pour jouer le principal rôle de coordination entre les institutions des Nations Unies dans la mise en oeuvre de la nou-

velle approche intégrée de la population et du développement. Le Fonds aura besoin de l'appui actif de tous les États Membres à cet égard.

Le Programme d'action de la Conférence du Caire n'est pas une réalisation isolée. Il existe une continuité certaine entre ce Programme d'action et des entreprises mondiales historiques comme le Sommet mondial pour l'enfance, de 1990, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de 1992, les conclusions attendues du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'an prochain, ainsi que de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), en 1996. En réalité, le Programme d'action de la Conférence du Caire fait partie intégrante du consensus mondial en faveur d'un développement soutenu et durable.

M. McKinnon (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Pour la première fois, à la Conférence du Caire sur la population et le développement, la communauté internationale a abordé la question de la croissance démographique dans le contexte plus large de la réalisation d'un développement durable. C'est une évolution décisive qui ouvre une voie nouvelle pour le XXIe siècle.

On ne traite plus la population en termes malthusiens, c'est-à-dire en considérant qu'il faut la limiter grâce à des programmes de planification familiale strictement définis pour éviter les conséquences de ce que l'on appelle «l'explosion démographique». Le développement, seul, n'est plus désormais considéré non plus comme une panacée, comme c'était le cas autrefois.

Au lieu de cela, le Programme d'action adopté à la Conférence traduit un engagement partagé des pays développés et des pays en développement de ralentir la croissance démographique et d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. Le Programme souligne de façon positive la nécessité d'une action urgente pour arriver à une croissance démographique durable.

Cela ne veut pas dire que la Conférence a été sans controverse. En effet, le Programme d'action adopté est remarquable, précisément parce qu'il réunit des questions marginalisées dans le passé parce qu'elles étaient considérées comme trop délicates ou trop difficiles à aborder. Pour la première fois, les droits en matière de santé génésique et sexuelle et la question des avortements dangereux ont été inscrits à l'ordre du jour international. La recherche d'un consensus dans ces domaines a servi — et c'est très important — à lever les malentendus et à déboucher finalement

sur des accords qui sous-tendent la mise en oeuvre du Programme d'action par la communauté internationale.

D'autres aspects essentiels du Programme auxquels nous attachons beaucoup d'importance concernent les femmes et les adolescents. Nous nous félicitons de l'accent mis dans le Programme sur l'égalité des sexes et la nécessité d'améliorer la situation politique, sociale, économique et de santé des femmes afin de réaliser les objectifs de population et de développement. Nous estimons approprié aussi que le Programme reconnaisse les besoins des adolescents en matière de santé génésique et sexuelle, puisque les jeunes représentent le secteur de la population dont la croissance est la plus rapide dans de nombreux pays.

La valeur du Programme réside dans le fait qu'il est à la fois complet et cohérent. Il réunit les multiples thèmes de la population et du développement sans compromettre la valeur du document en tant que plan d'action pratique.

L'Accord sur le Programme d'action nous a menés à une étape décisive. Il faut veiller à ce que les efforts énormes déployés par la communauté internationale à la Conférence du Caire se poursuivent et que les acquis ne se perdent pas.

Les progrès vers un accroissement de la population durable doivent découler des mesures prises par les individus et les groupes à chaque niveau de la société. Le message du Caire indique que nul n'a l'exclusivité du Programme d'action. Le Programme s'adresse non pas uniquement aux gouvernements mais aussi au secteur privé et aux organisations non gouvernementales, qui ont joué un rôle si précieux jusqu'ici dans les questions de population. En outre, le Programme envisage une action aux niveaux local, national, régional et international.

Mon gouvernement a commencé à examiner les incidences qu'auront pour la Nouvelle-Zélande les aspects pertinents du Programme d'action. Nombre d'actions du Programme sont déjà incorporées à notre législation nationale et sont conformes à nos politiques générales nationales. Dans certains domaines, des progrès supplémentaires pourraient être réalisés. Assurer une éducation et une information appropriée au niveau des communautés sur l'hygiène sexuelle et le comportement procréateur et renforcer l'égalité des chances des femmes maories et originaires des Îles du Pacifique, figurent parmi les questions qui revêtent une importance particulière pour la Nouvelle-Zélande.

Nous ne ménagerons aucun effort pour que les perspectives des Maoris — population autochtone de la Nou-

velle-Zélande — soient reflétées comme il convient dans les politiques et programmes démographiques pertinents. À la Conférence du Caire, ma délégation a fermement soutenu le chapitre VI du Programme d'action. Ce chapitre devrait aider les gouvernements à adapter leurs programmes aux besoins des différents secteurs de la société, notamment les populations autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le Programme reconnaît que la nature des besoins en matière de population et de développement varie entre les pays et au sein de ceux-ci et également d'une région à l'autre. À cet égard, les résultats des réunions préparatoires régionales, ainsi que ceux de la Conférence elle-même, fourniront une ressource précieuse et serviront de catalyseur pour la poursuite de l'action au niveau régional.

Dans la région du Pacifique Sud, le processus de préparation et de participation à la Conférence du Caire a davantage sensibilisé à la nécessité d'aborder les questions de population, de croissance économique durable et de développement durable de façon intégrée. L'accroissement de la population est élevé dans la région. Les ressources de la terre sont manifestement peu abondantes. Comme l'énonce la Déclaration de Porto Vila sur la population et le développement durable de notre région, les questions de population peuvent être tout aussi réelles pour ceux qui vivent dans des pays où la densité de population est faible que pour ceux où elle est forte. Par le biais de ses programmes d'aide bilatérale, la Nouvelle-Zélande travaille en partenariat avec des gouvernements du Pacifique Sud sur une série de projets liés aux aspects de la population et du développement. Notre assistance est peut-être modeste, mais, selon nous, elle n'en est pas moins bien orientée. Nous allons envisager nos allocations en faveur de l'aide publique au développement sur la base du Programme d'action, pour veiller, par exemple, à ce que les questions de population et de développement soient discutées au cours des dialogues que nous avons régulièrement avec nos partenaires dans cette aide. Nous continuerons également de soutenir les agences multilatérales qui travaillent dans le domaine des activités de population, et nous avons été très heureux de pouvoir annoncer récemment que notre contribution au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en 1995 serait augmentée de 20 %.

Au niveau international, l'Organisation des Nations Unies restera une instance primordiale pour maintenir l'élan politique insufflé aux États Membres dans le but de poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action. Comme mentionné dans le Programme, un examen régulier par l'Assemblée générale sera nécessaire. Nous tenons égale-

ment à ce que les rapports que doivent fournir les États Membres soient réalistes et conformes aux obligations existantes.

Le suivi de la Conférence par le système des Nations Unies est également un élément central du Programme. Déterminer les rôles précis des organes intergouvernementaux pertinents et des organes du système des Nations Unies sera une tâche minutieuse, étant donné le large éventail des acteurs concernés et la nécessité de réduire au minimum les chevauchements dans les activités. Nous attendons avec impatience l'examen approfondi des arrangements par la session de 1995 du Conseil économique et social et espérons pouvoir bénéficier aux fins de ce processus d'un rapport détaillé du Secrétariat.

À ce stade, de nouvelles structures institutionnelles ou de gestion ne nous semblent pas nécessaires. Il faut espérer, en revanche, que l'examen du Conseil économique et social sera axé sur la clarification des rôles respectifs de la Division pour les activités en matière de population du Conseil économique et social, de la Commission de la population, du FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies participant à la mise en oeuvre et au suivi des résultats du Caire. Un objectif central sera d'intégrer de façon générale les activités de population dans les travaux du système de développement de l'ONU.

Avant l'examen du Conseil économique et social, nous attendons des organes et institutions du système des Nations Unies qu'ils entament un processus d'ajustement de leurs activités en fonction des résultats de la Conférence. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par le FNUAP pour élargir le domaine d'activité de ses programmes afin de veiller à ce que la composante de l'hygiène sexuelle et du comportement procréateur soit totalement intégrée. Nous espérons que les Conseils exécutifs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du FNUAP souhaiteront continuer d'étudier l'amélioration de la gestion du FNUAP, en reconnaissant le rôle central que joue cet organisme dans la mise en oeuvre pratique des aspects du Programme d'action liés à l'hygiène sexuelle et au comportement procréateur et à la planification de la famille.

Il est clair que le succès du Programme d'action dépendra de la résolution dont feront preuve en permanence les États représentés ici à l'Assemblée tant au plan politique que pratique. Cependant, en fin de compte, le Programme appartient aux individus, hommes et femmes, et aux enfants de demain. Le Programme vise à élargir leurs choix, leurs possibilités et leur bien-être. Il fournit un cadre devant

permettre aux individus, aux groupes et aux sociétés de changer leur destin. Nous pouvons et devons agir dès maintenant.

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Égypte pour les efforts remarquables qu'elle a déployés sur le plan de l'organisation et pour la chaleureuse hospitalité dont elle a fait preuve au cours de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue en septembre 1994.

Nous exprimons nos sincères remerciements à Mme Nafis Sadik et aux membres de son équipe compétente, notamment David Payton, pour leur excellent travail de préparation de la Conférence, tant sur le fond que sur le plan organisationnel.

Après plusieurs mois de préparatifs intensifs et de consultations et discussions approfondies au Caire, la Conférence internationale sur la population et le développement a pu remporter de grand succès dans des domaines importants. Je voudrais me concentrer plus particulièrement sur cinq questions.

L'un des grands résultats de la Conférence du Caire a été la confirmation, au niveau mondial, du fait que les questions de population doivent constituer une partie essentielle de la politique générale du développement. Ainsi, nous devons poursuivre une méthode intégrée dans tous les efforts pertinents qui sont faits au plan national et international.

Il convient de relever que les conférences précédentes sur la population se sont concentrées presque exclusivement sur la planification de la famille. Au Caire, la communauté internationale a reconnu que les décisions relatives à la fécondité humaine étaient influencées par un ensemble de facteurs beaucoup plus large que la seule disponibilité de services de planification de la famille. L'éducation générale, la santé, la condition de la femme et les questions de relations entre les sexes revêtent également une importance primordiale à cet égard.

Nous nous félicitons donc que la Conférence du Caire ait adopté une approche plus vaste que celle suivie par les précédentes conférences sur la population. Nous sommes particulièrement heureux qu'il ait été possible de se mettre d'accord au Caire sur des cibles quantitatives dans les domaines de l'enseignement primaire et de la mortalité infantile, ainsi que de la mortalité et de la morbidité maternelles, ce qui, nous espérons, réduira l'écart choquant qui

existe dans ces domaines entre pays industrialisés et pays en développement.

Troisièmement, la Conférence du Caire nous a également fourni l'occasion de nous concentrer plus précisément sur la question de l'égalité des sexes. Il est devenu manifeste que l'émancipation de la femme et la réalisation d'une véritable égalité entre hommes et femmes sont la clef de toute solution viable à la question démographique.

Quatrièmement, une autre question importante a été présentée au cours du débat : le concept de la santé en matière de procréation. À notre avis, ce concept marque un progrès important que la communauté internationale doit exploiter et améliorer.

Enfin, nous sommes vivement encouragés par le fait que le débat au Caire n'a pas été entravé par les divisions Nord-Sud et qu'un consensus a pu être dégagé, notamment sur les questions financières. Des indices prometteurs ont pu être enregistrés concernant la volonté des pays donateurs de financer adéquatement les programmes démographiques. Cette volonté est également reflétée par la récente Conférence pour les annonces de contributions au Fonds des Nations Unies pour la population. Nous espérons que la réunion de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Comité d'aide au développement, qui se tiendra à Paris plus tard ce mois-ci, confirmera ce fait.

Le vaste accord intervenu au Caire a permis de préciser les enjeux réels : le bien-être de millions de femmes qui sont maintenant «paralysées par une fécondité illimitée», pour reprendre les paroles prononcées par Fred Sai, du Ghana, Président de la Grande Commission, à la séance de clôture de la Conférence; le bien-être des enfants et des maris; et l'ensemble de perspectives de développement pacifique et durable de toute l'humanité dans le cadre de la capacité potentielle de la planète.

Je voudrais faire quelques remarques sur le suivi de la Conférence.

L'Autriche se félicite de la décision de la Conférence, quant à l'utilisation des institutions et mécanismes existants pour assurer la mise en oeuvre, le suivi et la surveillance du Programme d'action, de sorte que les accords institutionnels sur le suivi de la Conférence reflètent les liens réciproques entre les questions de population et de développement.

En outre, nous nous réjouissons à la perspective des discussions, au niveau opérationnel du Conseil économique

et social, sur les incidences des recommandations de la Conférence en ce qui concerne les activités opérationnelles de l'ONU dans le domaine du développement. À cet égard, le Secrétaire général devrait réexaminer le mandat et le rôle de divers organes intergouvernementaux et entités de l'ONU qui traitent les questions démographiques, de sorte que le Conseil économique et social puisse formuler des recommandations qui permettent une meilleure utilisation des capacités existantes et des avantages relatifs.

Nous demandons à la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et au Fonds des Nations Unies pour la population d'accroître leur coopération, sur la base de leurs avantages relatifs respectifs, pour veiller à ce que la capacité actuelle du système des Nations Unies soit utilisée au maximum.

De plus, il faut encourager la Commission de la population à examiner, à sa prochaine session, en avril 1995, son rôle dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et de faire rapport au Conseil économique et social sur cette question.

Enfin, il convient d'examiner davantage la question de doter le Fonds des Nations Unies pour la population de son propre conseil d'administration, comme le prévoit la résolution 48/162. En d'autres termes, faut-il créer un conseil d'administration pour que le FNUAP puisse exécuter plus efficacement les diverses tâches opérationnelles qui lui incombent à la suite de la Conférence et mieux axer ses efforts sur les besoins et priorités dans le domaine des activités menées par le Fonds des Nations Unies pour la population?

M. Popescu (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Par une heureuse coïncidence, la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, a eu lieu en 1994, 20 ans après la première Conférence mondiale sur la population tenue à Bucarest en août 1974, et 25 ans après la création du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier encore une fois le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, qui a accueilli la troisième Conférence internationale sur la population et le développement. Nous lui savons gré de son hospitalité et des conditions excellentes qui ont permis aux participants de mener à bien leurs travaux.

Nous voudrions également féliciter Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du FNUAP, qui, en sa qualité de

Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement, a travaillé de façon énergique et enthousiaste à la préparation de la Conférence.

La Roumanie a toujours été sensible au problème démographique et aux questions de population et de développement, et elle s'est toujours intéressée aux programmes et aux activités précises du FNUAP. Voilà pourquoi mon gouvernement a attaché une extrême importance à la Conférence du Caire. Nous l'avons montré en nous faisant représenter, au Caire, par le Président du Sénat, qui est intervenu en tant qu'envoyé personnel du Président de la Roumanie, pour communiquer un message à la Conférence. Comme le Président le disait dans son message, l'une des premières mesures prises en Roumanie après la révolution de décembre 1989 a été d'abolir la législation restrictive sur l'avortement et la contraception, mettant ainsi fin à la politique démographique imposée par l'ancien régime totalitaire, politique fondée sur le taux de natalité. Depuis que la nouvelle constitution a été approuvée par référendum en décembre 1991, plusieurs nouvelles lois ont été adoptées pour garantir les droits fondamentaux et la protection sociale de la famille, de la mère et de l'enfant, et des jeunes.

En Roumanie, nous connaissons aujourd'hui de nouvelles tendances démographiques, qui se manifestent également dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale. Le recensement de la population et de logements, qui a été réussi grâce au FNUAP, à qui nous sommes des plus reconnaissants, indique une chute sensible du taux de fécondité, un taux élevé de mortalité infantile et une augmentation de la proportion et du nombre des personnes âgées. Après avoir examiné ces déséquilibres démographiques, un groupe d'experts nationaux chargé d'examiner la question intitulée «La population en Roumanie — Évolution et perspectives» a récemment proposé la création d'un bureau d'études et de projections démographiques afin d'entreprendre des recherches sur les changements démographiques actuels et futurs dans le pays et pour tirer les conclusions qui s'imposent.

Pendant les deux décennies qui ont suivi la Conférence de Bucarest, de nombreuses régions du monde ont connu de remarquables changements démographiques, sociaux, économiques, écologiques et politiques. De nombreux pays ont fait des progrès considérables en vue d'élargir l'accès aux soins de santé en matière de procréation, de réduire les taux de natalité et de mortalité et d'augmenter l'espérance de vie.

Les principes et objectifs fondamentaux du premier Programme d'action mondial de 1974 restent certes valables, mais ils ont dû être complétés et mis au point en 1984

à la Conférence de Mexico et, en septembre dernier, à la Conférence du Caire, pour refléter les changements intervenus ces 20 dernières années.

Formulé sur la base de l'expérience acquise pendant la période 1974-1994, le Programme d'action du Caire tient compte des besoins non satisfaits, des nouveaux défis et du caractère urgent du problème démographique, et indique les stratégies, la planification et les ressources nécessaires pour traiter ce problème grâce à des efforts communs de la communauté internationale tout entière. Il contient un ensemble de directives précises pour permettre aux gouvernements, au système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales d'aborder collectivement les questions critiques des relations réciproques entre population, croissance économique soutenue et développement durable qui se posent à la fin de ce siècle et se poseront au début du prochain millénaire.

Le gouvernement de mon pays réaffirme son appui aux principes et objectifs du Programme d'action du Caire. Nous accordons beaucoup d'importance au principe selon lequel le droit au développement possède un caractère universel et inaliénable, et, en ce sens, nous nous félicitons que la Conférence ait reconnu que les pays à économie de transition doivent être pleinement intégrés à l'économie mondiale. La Conférence a fait preuve de bonne volonté et de réalisme en prenant acte des problèmes actuels en matière de population et de développement dans les pays à économie de transition et en demandant à la communauté internationale de continuer à promouvoir un climat économique favorable à ces pays ainsi qu'aux pays en développement, dans le but d'instaurer une croissance économique soutenue dans un contexte de développement durable.

Tenant compte des sérieux problèmes économiques et sociaux qu'affrontent actuellement ces pays, la Conférence du Caire a convenu qu'ils devraient aussi recevoir une aide pour les activités relatives à la population et au développement. La Roumanie, pays d'Europe orientale en transition, aura quant à elle besoin d'une aide technique internationale accrue en matière de planisme familial, de formation continue du personnel médical et des personnes oeuvrant dans les domaines relatifs à la population, à la survie et à la santé infantiles, cela afin de réduire le taux de mortalité infantile, ainsi qu'en matière de population, d'environnement et d'emploi pour les femmes.

La Conférence du Caire et son Programme d'action attirent l'attention sur l'importance d'un partenariat avec le secteur non gouvernemental. Ma délégation convient pleinement que le partenariat entre les gouvernements, les institu-

tions internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé doit être renforcé pour la mise en oeuvre des programmes actuels sur la population et le développement et pour l'identification de nouveaux domaines de coopération. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le FNUAP pour organiser des rencontres nationales et régionales afin de procéder à des échanges de vues sur la façon dont les gouvernements et les organisations non gouvernementales peuvent de plus en plus oeuvrer ensemble. Bucarest pourrait accueillir une telle rencontre à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale.

La Conférence du Caire a été un succès, mais son succès ultime dépendra de la capacité de la communauté internationale à transformer les recommandations de la Conférence en action concrète, ainsi que de la rapidité et de l'efficacité avec lesquelles les objectifs et les mesures énoncés dans le Programme d'action seront mis en oeuvre. Elle ne constitue que le début d'une nouvelle phase d'une stratégie à long terme pour le traitement des questions de population et de développement, stratégie qui a été mise en route en 1974.

La coopération internationale a toujours été essentielle pour la mise en oeuvre des programmes relatifs à la population et au développement au cours des deux dernières décennies, et il faut qu'elle le demeure dans le cas de la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire. L'évolution positive de la coopération internationale en matière de population et de développement, y compris l'augmentation du nombre de donateurs financiers, et la coopération fructueuse entre les pays en développement suscitent notre optimisme à ce sujet. Un indice favorable en ce sens réside dans le fait que, lors de la Conférence, le Sud et le Nord se sont mis d'accord après une brève discussion sur un partage mondial des coûts, dans un rapport de 2 à 1 d'ici l'an 2015, des activités en matière de population. Nous sommes également encouragés par l'appui vigoureux donné aux programmes et aux activités du FNUAP lors de la récente Conférence d'annonce de contributions de l'ONU.

Les ressources du FNUAP pour 1995 sont censées passer, selon ce qu'on nous a dit, à environ 300 millions de dollars, soit la somme la plus élevée dans l'histoire du Fonds. Je suis heureux de rappeler aux Membres que la Roumanie, malgré ses difficultés économiques et financières actuelles, a accru de 30 % sa contribution volontaire au FNUAP pour 1995, ce qui démontre ainsi clairement l'importance que le Gouvernement roumain accorde au FNUAP et à la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire.

Nous reconnaissons l'importance du rôle actif que les organisations régionales devraient jouer dans la mise en

oeuvre des recommandations de la Conférence, et, à notre avis, la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU peut agir efficacement dans le traitement de questions spécifiques en matière de population et de développement qui concernent la région, et notamment l'Europe centrale et orientale. Bucarest pourrait également accueillir, dès qu'elle sera jugée opportune, une réunion d'examen des États Membres de l'ONU et de la CEE sur des questions liées au suivi de la Conférence du Caire. La réunion devrait être organisée par la CEE, en étroite coopération avec le FNUAP.

Puisqu'il est question du FNUAP, il est clair que le Fonds, la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, et, bien sûr, la Commission de la population de l'ONU, ont tous un important rôle à jouer dans la mise en oeuvre du Programme d'action, et ils doivent pouvoir compter sur notre plein appui.

Avant de terminer, j'aimerais mentionner que ma délégation soutient la recommandation figurant dans le document A/CONF.171/13 — rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement — adressée par la Conférence à l'Assemblée générale à l'occasion de sa quarante-neuvième session pour qu'elle entérine le Programme d'action tel qu'il a été adopté par la Conférence.

M. Urbina (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : La Conférence internationale sur la population et le développement a été le point culminant d'un intense processus de concertation mondiale, qui s'est avéré tout à fait novateur pour stimuler la coopération en matière de population et renforcer ses liens avec l'environnement, la croissance économique et, globalement, avec le développement.

Le Mexique se félicite de l'adoption par consensus du Programme d'action, qui a orienté la multitude d'idées et de critères utiles avancés par la communauté internationale vers un consensus fondé sur la volonté et la coopération.

La délégation mexicaine souhaite mettre en relief quelques-uns des résultats obtenus par la Conférence et qui, à son avis, méritent une attention prioritaire.

En premier lieu, les préparatifs entamés en 1991 ont permis non seulement que le processus soit couronné de succès, mais aussi qu'il produise une quantité innombrable de résultats ayant leur importance et leur incidence propres. Particulièrement pertinents sont les résultats issus des cinq conférences régionales ainsi que les travaux et les conclusions des six réunions d'experts et des nombreux colloques et séminaires mis de l'avant par le secrétariat de la Conférence. Tout cela a contribué à susciter une prise de cons-

science publique aiguë sur la question, à synthétiser et à diffuser les connaissances accumulées et à réexaminer d'un oeil critique les progrès accomplis par les programmes en matière de population et les défis qui les attendent. Nous devons maintenant tirer le plus grand parti de tous les résultats obtenus pouvant être utiles afin de concrétiser la mise en oeuvre nationale et régionale du Programme d'action adopté par la Conférence.

S'agissant du Programme d'action, il importe de souligner que c'est à l'unanimité que les participants ont accordé la priorité à l'intensification de la coopération internationale pour éliminer la pauvreté en tant que condition indispensable à la réalisation du développement durable. Nous sommes certains que grâce à l'élaboration de l'«Agenda pour le développement» et aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social il sera possible de progresser dans l'examen de ces problèmes.

De même, le Programme souligne des questions aussi fondamentales que celles de l'éducation, de la promotion de l'égalité des sexes et de la santé en matière de procréation. C'est vraisemblablement dans ce dernier domaine que l'on observe les plus grands progrès qui ont une très grande influence sur le Programme d'action. Il convient de souligner, en particulier, la reconnaissance des droits en matière de procréation, la confirmation du fait que la planification de la famille est un instrument indispensable pour assurer les droits des couples et des individus en matière de procréation, la possibilité de veiller à ce que chaque grossesse soit planifiée et chaque enfant souhaité, la reconnaissance du fait que le droit à l'avortement est un problème de santé publique et qu'il faut y faire face en tant que tel, et l'importance accordée à la protection de la santé des adolescents, en particulier la nécessité de mener des activités d'information, d'enseignement et de communication pour assurer un comportement plus responsable.

D'autre part, les droits fondamentaux des individus ont été ratifiés comme principe de toute action en la matière et le droit souverain de chaque pays de formuler et d'appliquer des politiques de population qu'ils estiment appropriées, en gardant à l'esprit la diversité des conditions existantes et en respectant les différentes valeurs religieuses et éthiques.

La délégation mexicaine voudrait souligner en particulier les conclusions de la Conférence sur une question de grande actualité : les migrations internationales. La question constitue un des exemples les plus clairs de l'interdépendance des pays. Le facteur fondamental qui sous-tend cette question est de nature économique : le jeu de l'offre et de la demande de travail qualifié. Son effet final est la complé-

mentarité productive qui se traduit en bénéfices comparatifs, non seulement dans le domaine économique, mais également dans les domaines culturel et social, en raison des contributions que la population migrante apporte aux pays d'accueil. Les réfugiés et les personnes déplacées exigent une attention particulière et adaptée à leur situation.

Il importe d'adopter une approche intégrale du phénomène migratoire, qui implique — entre autres aspects — de favoriser le dialogue et la coopération entre les pays d'origine et les pays d'accueil; de s'assurer de l'intégration économique et sociale des migrants dans les pays d'accueil; d'éliminer toute pratique de discrimination, en particulier contre les femmes, les personnes âgées et les enfants; de protéger ces personnes contre le racisme, les ethnocentrismes et la xénophobie en tant que phénomènes inacceptables dans les sociétés en cette fin de siècle. Bref, il est essentiel, pour assurer l'harmonie dans les relations internationales, de permettre aux migrants de jouir des droits de l'homme fondamentaux, consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et ratifiés dans le Programme d'action de la Conférence.

À cette fin, nous attirons l'attention de l'Assemblée générale sur la proposition présentée au Caire de convoquer une conférence internationale sur ce sujet. Ce faisant, nous sommes convaincus que l'attention requise sera accordée à la migration internationale en tant que question qui revêt la plus grande pertinence en cette fin de siècle.

Nous croyons qu'il est essentiel dès maintenant d'aller de l'avant pour élaborer des mesures plus spécifiques en matière de coopération internationale afin d'appliquer le Programme d'action qui a été adopté. Les accords auxquels est parvenue la Conférence doivent nous amener à élaborer des programmes sur des questions prioritaires et des tâches concrètes, afin que les pays développés et les organismes internationaux puissent partager comme il convient avec les pays en développement les bénéfices du progrès scientifique et technique dans un nouveau cadre d'association solidaire pour le développement.

Compte tenu de cet objectif, nous tenons à informer l'assemblée que demain se tiendra une réunion du Bureau du Comité des experts gouvernementaux de haut niveau — que le Mexique a l'honneur de présider — qui sera ouverte à tous les pays membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et à laquelle participeront le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Le but de la réunion est d'analyser

les propositions présentées pour mettre en oeuvre le Plan d'action régional latino-américain et des Caraïbes sur la population et le développement, à la lumière des résultats de la Conférence du Caire. Une réunion aura également lieu, avec la participation d'organismes internationaux concernés par cette question, auxquels il sera demandé d'apporter leur appui technique et financier en faveur du Plan. Nous sommes certains que nous contribuerons ainsi très sensiblement à concrétiser au mieux le consensus mondial récemment obtenu. Nous pensons notamment aux chapitres XIII, XIV, XV et XVI du Programme d'action.

Nous voudrions saluer le travail effectué par le secrétariat de la Conférence, qui a été décisif pour son déroulement positif. En même temps, nous voudrions convaincre l'Assemblée générale qu'il est nécessaire d'octroyer un plus grand appui financier aux différentes instances du secrétariat qui s'occupent de la question — en premier lieu au Fonds pour la population lui-même, en tant qu'organisme le plus important pour ce qui est d'aider les pays dans l'exécution du Plan; à la Division de la population, dont le travail en tant que secrétariat adjoint de la Conférence a réaffirmé, une fois de plus, son importance centrale en tant qu'instance génératrice et de diffusion des connaissances nécessaires pour évaluer et suivre en permanence les tendances de la population mondiale; aux secrétariats des commissions régionales — dans notre cas, la CEPALC — car nous sommes convaincus que la question de la population doit rester inscrite à l'ordre du jour des réunions tenues au niveau ministériel et qu'elle doit être traitée en permanence pour assurer l'efficacité, la pertinence et l'adaptation des mesures à la diversité de nos régions. À sa dernière session, l'assemblée plénière de la CEPALC a décidé d'établir un comité spécial des sessions pour donner suite au plan régional sur la population.

Enfin, nous estimons qu'il faut renforcer la Commission de la population en tant qu'instance gouvernementale de base pour le suivi du Programme d'action.

Il convient à chacun d'être satisfait du succès remporté à la Conférence et de nous montrer plus résolu à faire en sorte que le consensus mondial passe du plan des propositions à celui de l'action concrète.

M. Cassar (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : L'adoption, le 13 septembre 1994, du Programme d'action par la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire a été l'un des jalons les plus importants dans la poursuite d'une approche plus globale du développement par la communauté internationale.

Le débat sur le Programme d'action aux différents stades préparatoires de la Conférence et pendant la Conférence même a été aussi vaste qu'intense, avec la participation non seulement des délégations officielles et celles des organisations non gouvernementales traditionnellement concernées par les questions de population, mais d'une section plus importante du public et des médias. On peut dire à juste titre que la participation populaire dans la discussion sur le Programme d'action a atteint un niveau véritablement global.

La liste des États Membres, des observateurs, des organes des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont participé à la Conférence est impressionnante. Tout aussi impressionnants sont les préparatifs auxquels ont procédé les autorités égyptiennes pour accueillir la Conférence.

En se joignant aux autres délégations pour remercier le Gouvernement de l'Égypte des excellentes installations, du personnel et des services mis à la disposition de la Conférence, Malte tient à réitérer ses remerciements pour la chaleureuse hospitalité avec laquelle le peuple de l'Égypte et, en particulier, le peuple du Caire ont accueilli les participants.

La contribution de l'Égypte au succès de la Conférence ne s'est pas limitée à en être l'hôte. Pendant les négociations, la délégation égyptienne a remarquablement œuvré en faveur du consensus et contribué à amener des changements qui, sans aucun doute, ont facilité l'adoption du Programme d'action.

Qu'il me soit aussi permis de dire combien ma délégation est reconnaissante de la manière efficace dont la Conférence a été organisée et assistée par son secrétariat. Le leadership et la contribution exceptionnels de la Secrétaire générale de la Conférence, Mme Nafis Sadik, ont joué un rôle déterminant dans le résultat final de la Conférence.

Ma délégation tient à exprimer sa gratitude à M. Muhammad Hosni Moubarak, Président de l'Égypte, pour l'esprit dans lequel il a présidé la Conférence. Elle remercie également tous les membres du Bureau de la Conférence et ceux du Bureau de la Grande Commission des longues heures de travail qu'ils ont consacrées aux négociations.

L'effet net du dialogue interactif mondial engagé avant et pendant la Conférence ne pouvait que profiter à ses travaux, et c'est bien ce qui s'est passé. Outre la mobilisation des consciences sur un nombre de questions qui, sans cela, auraient pu se trouver marginalisées, le dialogue a

contribué à enrichir le document d'importantes perspectives qui favorisent son application.

Les politiques en matière de population et de développement exigent plus que l'assentiment des gouvernements et des organisations internationales. Leur succès dépend de l'appui actif de nos populations, qui sont les principaux acteurs et décideurs.

S'il est vrai que les peuples peuvent appuyer des politiques qui sont en harmonie ou qui coïncident avec leurs convictions, il se peut également qu'ils résistent à tout ce qui est étranger aux principes qu'ils chérissent. À cet égard, le Programme d'action place pertinemment l'accent sur le respect des valeurs religieuses et éthiques et des diverses traditions culturelles, respect si essentiel à la réalisation d'objectifs aussi variés.

Le Programme d'action relève que :

«En se développant, la coopération internationale dans le domaine de la population et du développement a aggravé un certain nombre de difficultés et de lacunes qui doivent être éliminées.» (A/CONF.171/13, par. 14.2)

Selon l'orientation adoptée au Caire, ces politiques ne peuvent absolument pas être considérées séparément. Nous devons les envisager dans une perspective plus large et tenir compte de la manière dont elles sont étroitement liées les unes aux autres.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, dans ses recommandations concernant l'Agenda pour le développement, publiées au début de la semaine, a en fait souligné une fois de plus la nécessité d'envisager les questions sociales et de développement de façon intégrée. Mon gouvernement continue d'appuyer cette approche.

Comme le Ministre de l'intérieur et du développement social de mon pays, M. Louis Galea, l'a déclaré dans le discours qu'il a prononcé à la Conférence du Caire, notre responsabilité mondiale à l'égard de la population est égale à notre responsabilité mondiale à l'égard des ressources mondiales. Nous devons, a-t-il dit, en tant que race humaine, veiller à ce que ces ressources soient gérées dans une perspective mondiale et en fonction des besoins mondiaux.

Le problème auquel nous faisons face collectivement aujourd'hui est, dans une large mesure, un problème de développement socio-économique et de distribution et d'utilisation des ressources du même genre que celui qui

s'est posé au cours des quelques dernières décennies sur cette planète, et qui se pose encore.

Le Programme d'action adopté au Caire peut contribuer à résoudre ces questions, à condition que toutes ses parties soient appliquées, dans le contexte des principes qui l'ont inspiré.

Une démarche sélective, qui mettrait l'accent sur l'application d'une orientation démographique restrictive et qui sacrifierait la perspective du développement, serait néfaste non seulement au succès du Programme d'action mais, ce qui est plus grave encore, à la confiance qu'inspirent à nos populations de telles conférences et réunions.

Mon gouvernement est certain que cela ne sera pas le cas. Nous sommes convaincus qu'il existe une prise de conscience internationale largement fondée qui empêchera l'adoption de positions unidimensionnelles.

Un esprit de solidarité prend racine dans le monde entier. Les anciennes positions d'isolement, de division et de discorde ont, dans de nombreux cas, été remplacées par des valeurs qui soulignent notre destin commun et donc nos droits communs, nos responsabilités communes et nos obligations communes.

Il y aura bientôt 30 ans que mon pays a introduit le concept de patrimoine commun de l'humanité pour la première fois à l'Assemblée, initiative qui est en train de porter ses fruits cette semaine à Kingston, à la Jamaïque.

À notre avis, la population et le développement méritent d'être considérés dans le contexte plus vaste du patrimoine commun. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions rendre justice aux efforts déployés au Caire pour élaborer un Programme d'action qui, outre les réserves que nous continuons d'avoir en ce qui concerne la protection inadéquate des droits de l'enfant qui n'est pas encore né, offre une stratégie positive qui intègre les questions démographiques dans le contexte beaucoup plus vaste du développement.

M. Rahman (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, d'exprimer les remerciements sincères de ma délégation au Gouvernement et au peuple de l'Égypte pour avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer le succès de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous sommes particulièrement reconnaissants à Mme Nafis Sadik pour les efforts qu'elle a déployés en dirigeant avec compétence le processus préparatoire et la Conférence elle-même.

Je tiens à m'associer aux vues exprimées par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Groupe des 77. Je voudrais, toutefois, saisir cette occasion pour présenter quelques observations.

La Conférence du Caire est historique en ce qu'elle a souligné le lien étroit qui existe entre les questions de population, de développement et d'environnement. Cette approche holistique est un succès important et représente un progrès significatif si on la compare aux deux conférences tenues précédemment à Bucarest et à Mexico. La Conférence du Caire a également souligné une fois de plus le besoin critique de solidarité et de coopération internationales en ce qui concerne ces questions dans un monde de plus en plus interdépendant.

Le Programme d'action de 20 ans que nous avons adopté au Caire souligne à juste raison le fait qu'une attention prioritaire doit être accordée à la croissance et au développement économiques durables, notamment à l'élimination de la misère dans les pays en développement. On ne saurait trop souligner que les objectifs de la Conférence ne seront pas atteints si le nombre de gens vivant dans la misère absolue continue de croître, surtout dans les pays en développement.

Un des succès importants de la Conférence est d'avoir établi clairement un lien entre les schémas de population, de production non durable et de consommation excessive. Les pays développés ont pour responsabilité particulière d'agir pour remédier à cette situation.

La question cruciale qui se pose à la communauté internationale en cette période post-conférence est de savoir comment concrétiser les buts et objectifs du Programme d'action. À cet égard, j'aimerais souligner quelques éléments des efforts que nous faisons pour assurer comme il se doit le suivi du document du Caire.

Premièrement, les gouvernements nationaux se sont vu confier, à juste titre, la responsabilité principale de formuler et d'appliquer les politiques et les programmes appropriés pour mettre en oeuvre les dispositions du Programme d'action. Les dispositions du Programme doivent être appliquées en tenant pleinement compte des diverses traditions et des valeurs religieuses et éthiques de la population de chacun des pays intéressés. Le rôle central de la famille et la défense des valeurs morales liées à la planification familiale et aux questions connexes doivent être soulignés.

Les initiatives nationales des pays en développement, cependant, doivent être complétées par une coopération

internationale accrue. La création d'un environnement économique international favorable à la promotion de la croissance économique et du développement durables dans les pays les plus pauvres est vitale pour assurer une mise en oeuvre opportune et intégrale du Programme d'action.

Nous pensons que les questions suivantes sont primordiales pour permettre aux pays en développement de prendre de nouvelles mesures dans les domaines de la population et du développement : intensification des efforts de la part des pays développés pour parvenir à l'objectif de 0,7 % consacré à l'aide officielle au développement; nouvelles ressources supplémentaires vers les pays en développement qui exigent le règlement de leurs problèmes de population et de développement; solution durable à apporter au problème de la dette des pays en développement, qui gêne l'ensemble de leur développement socio-économique; amélioration de l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement — les politiques de libéralisation du commerce au titre des accords des négociations d'Uruguay devraient avoir une incidence favorable sur ces pays; besoins spéciaux des pays les moins développés à prendre en considération et aide financière et technique spéciale à leur consentir pour appuyer leurs activités en matière de population et de développement; et aide aux pays en développement pour leur permettre de tirer un meilleur parti de leur potentiel, en particulier des pays les moins développés. À cet égard, le transfert de technologie et le partage des résultats des recherches sur les questions de population et de développement doivent être soulignés.

L'autonomisation des femmes et leur participation accrue aux activités de développement ont été soulignées dans le Programme d'action et méritent une priorité spéciale dans le cadre des activités de suivi du Caire. Les questions de l'éducation, des soins de santé primaires et de l'accès à l'information occupent une place prépondérante dans notre ordre du jour. Le développement des ressources humaines, en particulier par un accès amélioré à l'éducation et à la formation devrait être placé au centre des efforts de développement. Il faudrait aussi mettre l'accent sur le partage et l'échange d'informations sur les programmes et activités en matière de population. Dans ce contexte, la coopération sous-régionale et régionale sur les activités en matière de population devrait être encouragée et renforcée.

Les politiques et programmes relatifs à la population sont à appliquer en tenant pleinement compte des nécessités spéciales des couches pauvres et vulnérables de la société. Il faut s'assurer que les mesures de réforme économique ne sont pas de nature à nuire aux pauvres. À cet égard, il revient aux institutions de Bretton Woods d'accorder une

plus grande attention à l'impact social et aux filets de sécurité sociaux en formulant et en appliquant les mesures d'ajustement structurel.

Les résultats de la Conférence du Caire contribueront sensiblement aux processus préparatoires des conférences internationales à venir, en particulier le Sommet social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Les problèmes de population et de développement devraient se refléter comme il convient dans les résultats finals de ces conférences.

L'ONU doit continuer de jouer un rôle important dans le domaine de la population et du développement, et en particulier pour rendre le Programme d'action opérationnel. À cet égard, les mécanismes existants du système des Nations Unies dans le domaine de la population et du développement devraient être revus et renforcés à la lumière du chapitre XVI du Programme d'action. Compte tenu du large éventail de questions traitées par la Conférence et du nombre de recommandations contenues dans le Programme d'action, il sera probablement nécessaire d'y faire participer plusieurs organes et institutions des Nations Unies.

Dans ce contexte, une meilleure coordination est nécessaire, en particulier entre la Commission de la population, la Division de la population et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Une institution intergouvernementale devrait être chargée de la responsabilité de veiller attentivement à la mise en oeuvre, la surveillance et l'évaluation du Programme d'action. À cet égard, le rôle et le mandat de la Commission de la population doivent être revus, en liant notamment les aspects du développement aux questions de population. Pour renforcer le rôle du FNUAP, des ressources doivent être mobilisées et des programmes mis en oeuvre. La création d'un conseil d'administration indépendant au FNUAP devrait également être examinée à cet égard.

Il est essentiel d'examiner périodiquement l'application du Programme d'action non seulement pour évaluer les progrès réalisés mais aussi pour envisager de nouvelles mesures afin d'atteindre les objectifs du Programme d'action. Il faut rationaliser le système d'établissement des rapports des Nations Unies dans le domaine de la population. Il faut aider les pays en développement à créer des bases de données nationales sur la population et à préparer des rapports.

Comme nous l'avons souligné pendant la Conférence du Caire, notre gouvernement a accordé une priorité élevée aux politiques destinées à réduire le taux de croissance de

la population. Sa politique est intégrée et elle comprend les soins de santé de base, en particulier pour les enfants, et le bien-être familial, le soulagement de la pauvreté et l'autonomisation des femmes. Nous continuons de favoriser l'intégration des femmes dans les activités de développement national et mettons de plus en plus l'accent sur la création de chances d'emploi pour les femmes. Certaines organisations non gouvernementales font un travail louable en aidant les femmes, en particulier celles des villages, à lancer de petites entreprises commerciales. Des femmes sur le marché du travail, même dans les villages éloignés, deviennent de plus en plus conscientes de la santé génésique et de la dimension de la famille.

L'élimination de la pauvreté occupe un rang prioritaire dans nos activités en matière de population et de développement. Le Gouvernement a alloué plus de 30 % de son budget annuel de développement aux secteurs sociaux ces dernières années.

L'éducation pour tous, en particulier pour les filles, et la fourniture d'installations de santé de base sont des mesures indispensables au succès des politiques et des programmes en matière de population. Malgré des ressources limitées et des limites technologiques, le Gouvernement du Bangladesh a mis en oeuvre un plan ambitieux dans ces deux domaines vitaux. Il est en train de mettre en oeuvre un programme à long terme pour l'éducation des filles. L'éducation des filles est gratuite jusqu'en huitième année et le Gouvernement fournit des allocations aux étudiantes du niveau secondaire. Des mesures énergiques dans le domaine des soins de santé aux enfants ont suscité un accroissement spectaculaire de la vaccination des enfants et une diminution des taux de mortalité infantile. Le Gouvernement a déjà pris les mesures appropriées pour mettre en oeuvre les recommandations du Programme d'action. La tâche étant immense, un appui international soutenu et accru lui sera nécessaire dans tous les domaines.

Pour terminer, je tiens à souligner la nécessité de mettre sur pied un nouveau partenariat basé sur des responsabilités partagées mais différenciées de façon à atteindre les objectifs du Programme d'action. Une ferme volonté politique est essentielle pour faire en sorte que nos promesses se traduisent en actions concrètes afin d'assurer aux générations futures une vie meilleure.

M. Florencio (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un peu plus de deux mois, la communauté internationale concluait la Conférence internationale sur la population et le développement en adoptant le Programme d'action du Caire. Nos premiers mots doivent nécessairement être des

mots de remerciements au Gouvernement de l'Égypte, pour la façon remarquable dont il a organisé la Conférence, au peuple égyptien, pour la chaleur de son accueil et de son hospitalité lorsqu'il a accueilli des délégations du monde entier, et à Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence, dont le dévouement et les efforts inlassables ont contribué au succès de l'événement.

J'aimerais également réitérer notre reconnaissance pour l'appui apporté par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à notre processus préparatoire national. Cet appui a permis une large discussion entre tous les segments de la société brésilienne sur les questions à l'examen et de parvenir à une opinion consensuelle, position qui a été celle de la délégation brésilienne lors des réunions du Comité préparatoire et au Caire. La validité de ce processus l'a fait adopter comme modèle pour les préparatifs d'autres conférences des Nations Unies qui doivent se tenir dans les années à venir.

Dans la longue histoire des débats sur les questions de population, la Conférence du Caire peut être considérée à certains égards comme historique. Tout d'abord, la Conférence a clairement défini l'interrelation existant entre les questions de population et les aspects plus larges des politiques de développement ainsi que l'importance de l'être humain, à la fois objet et agent de ces questions.

Cette approche humaniste et évolutionniste des questions de population découle de la prise de conscience croissante du fait que les décisions individuelles sont du ressort de chacun, alors que l'amélioration des conditions sociales et économiques de l'ensemble des individus est l'élément déterminant pour la réalisation des objectifs démographiques.

Ces deux aspects de la question sont au coeur des décisions adoptées à la Conférence. Les individus doivent pouvoir disposer des moyens de réaliser pleinement leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Comme il est maintenant devenu évident, lorsque les couples — notamment les femmes — maîtrisent leur propre situation dans tous ces domaines, le contrôle de l'accroissement démographique, par l'intermédiaire du contrôle de la fécondité, s'ensuivra en tant que résultat naturel et librement choisi.

À cet égard, le rôle de l'État doit être d'assurer les conditions de la réalisation pleine et entière de ces droits. Pour cette raison, le Programme d'action a présenté des politiques et des recommandations dans les domaines essentiels de l'émancipation des femmes et de l'amélioration

de l'accès aux services de santé et d'enseignement publics ainsi que de leur qualité.

La Conférence internationale sur la population et le développement a aussi été importante en ce qu'elle a fourni une indication quantitative des ressources requises pour la mise en oeuvre du Programme d'action.

En attribuant au niveau national la responsabilité de la mobilisation de quelque deux tiers de ces ressources, la Conférence a reconnu que les activités prévues relèvent principalement du domaine intérieur. Cependant, en soulignant la nécessité d'obtenir le tiers restant d'une coopération internationale, la Conférence a également reconnu que les questions de population sont d'une portée globale, qui découlent non seulement de l'impératif moral de voir les riches aider les pauvres, mais essentiellement du fait que les facteurs démographiques ont un impact sur la communauté internationale tout entière.

Il est satisfaisant de noter que certaines nations industrialisées ont manifesté leur intention d'honorer ces obligations par un appui financier accru à la coopération internationale dans le domaine démographique. Il faut espérer qu'il en découlera effectivement des ressources nouvelles et supplémentaires et non pas simplement une réaffectation faite au détriment d'autres domaines de coopération. Il faut aussi espérer que cette volonté ne s'éteindra pas en même temps que les projecteurs des médias internationaux et l'attention publique qui a été centrée sur la scène de nos délibérations du Caire, comme il en a été du suivi d'autres conférences récentes.

Le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement est l'une des grandes tâches confiées à la présente session de l'Assemblée générale. À cet égard, ma délégation pense que la structure institutionnelle fondamentale est déjà en place au sein des Nations Unies. Ce qui reste à faire c'est adapter cette structure pour élargir la gamme des activités découlant de la Conférence.

La Commission de la population, avec d'autres Commissions fonctionnelles du Conseil économique et social, devrait être dotée des moyens de s'acquitter des responsabilités du contrôle intergouvernemental des recommandations et obligations de la Conférence. Il conviendrait à cet effet de revoir le mandat, la composition et les méthodes de travail de la Commission.

Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), sous la direction dynamique de Mme Nafis Sadik, ainsi que l'orientation et le contrôle du Conseil

d'administration, doivent conserver la responsabilité d'ensemble de la mise en oeuvre de la coopération internationale dans le domaine de la population.

La possibilité de créer un conseil d'administration distinct pour le Fonds des Nations Unies pour la population, proposé par le Groupe des 77 dans le cadre de la restructuration et de la revitalisation des secteurs économique, social et connexes, a été différé jusqu'à la Conférence. Cette mesure se justifie, compte tenu du fait qu'il est de plus en plus reconnu que la coopération internationale sera nécessairement requise pour permettre d'atteindre les objectifs du Programme d'action. Nous savons cependant que cette décision ne jouit pas encore d'un large appui. Il semblerait à tout le moins qu'il conviendrait de se mettre d'accord pour consacrer une session entière du Conseil d'administration du Programme de développement des Nations Unies (PNUD)-FNUAP exclusivement aux questions relevant du FNUAP. Enfin, la Division de la population doit être renforcée pour effectuer un travail analytique et statistique essentiel dans le domaine démographique.

Dans le cadre des travaux des Nations Unies en matière économique et sociale, une série sans précédent de conférences mondiales et au sommet se sont déroulées au cours de la décennie passée. Depuis le Sommet mondial pour les enfants, l'attention a porté sur le développement durable à Rio de Janeiro, sur les droits de l'homme à Vienne, sur le développement durable des petits États insulaires en développement à Bridgetown, et, aujourd'hui, sur la population au Caire. Dans les années à venir, nous traiterons des questions du développement social à Copenhague, des femmes à Beijing, et des colonies de peuplement à Istanbul.

Ces réalisations sont remarquables, certes, mais je saisis l'occasion pour me référer à la proposition présentée par le Ministre des affaires étrangères du Brésil, l'Ambassadeur Celso Amorim, à l'ouverture du débat général de la présente session de l'Assemblée générale, à l'effet de convoquer une conférence des Nations Unies au moment opportun, afin de promouvoir dans un cadre conceptuel plus large l'intégration dans un ensemble cohérent et synthétique des initiatives et programmes arrêtés dans les conférences sectorielles de cette décennie.

Pour terminer, j'ajouterai que selon la délégation brésilienne la Conférence internationale sur la population et le développement a constitué un jalon en offrant une méthode nouvelle pour aborder la question démographique, méthode qui reconnaît que l'aspect humain — et en particulier celui des femmes — joue un rôle déterminant en ce

domaine. Ce fait mérite d'autant plus d'être mentionné qu'il souligne les possibilités qu'offre la coopération internationale lorsqu'elle se fonde sur un dialogue franc et constructif de nature à harmoniser les différentes perspectives.

Essentiellement, la Conférence du Caire constitue un résultat extraordinaire pour l'avenir des relations internationales, un résultat qui nous a donné à tous un exemple étonnant de tolérance réciproque. Cet exemple, espérons-nous, guidera les délibérations que nous aurons à l'avenir dans les domaines économique et social.

M. Bhakta (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer à cette importante réunion de l'Assemblée générale, qui fait suite à la Conférence internationale historique sur la population et le développement qui s'est achevée récemment au Caire, troisième conférence du genre. À la suite de nos expériences antérieures en Roumanie et au Mexique, mon gouvernement a participé à toutes les réunions préparatoires et à la Conférence elle-même avec des objectifs très spécifiques.

Ces objectifs étaient, premièrement, d'arriver à ce que la communauté internationale reconnaisse le lien étroit existant entre population et développement. Deuxièmement, nous avons cherché à souligner le fait que, dans le contexte des pays en développement, le meilleur moyen d'arriver au développement c'est la croissance économique durable. Troisièmement, nous avons réaffirmé que cette croissance économique durable exige un environnement économique favorable comportant notamment un système international d'échanges commerciaux ouvert, équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible, dans lequel le fardeau de la dette internationale pourrait être réduit, des ressources financières nouvelles et supplémentaires seraient libérées et l'accès aux techniques pourrait être assuré. Quatrièmement, nous nous sommes efforcés de faire accepter par la communauté internationale les ressources qui ont été estimées nécessaires pour soutenir le Programme d'action dans les pays en développement et dans les pays aux économies en transition, en particulier en matière de comportement procréateur et de planification familiale. Il découlait naturellement de tout cela qu'il fallait obtenir l'accord des États Membres sur une augmentation de la part de l'assistance extérieure de ces apports de ressources.

L'un dans l'autre, ma délégation a des raisons d'être satisfaite du résultat de la Conférence. Le consensus obtenu au Caire, comme nous le savons tous, est extrêmement délicat, du fait qu'il insiste sur la nécessité de veiller à ce que les éléments constituant le consensus soient respectés par toutes les parties concernées, et ne fassent pas l'objet

d'une sélection lors de l'adoption de mesures de suivi. Ma délégation estime donc que les efforts de suivi entrepris actuellement sont indispensables à la consolidation des acquis du Caire.

En tant que pays en développement, nous sommes heureux que le droit au développement ait été inclus dans les droits de l'homme et que les dispositions concernant la promotion des femmes et l'élimination de la discrimination à leur encontre aient été acceptées. Nous sommes notamment heureux que l'on soit tombé d'accord pour promouvoir un environnement économique favorable, exposé de manière spécifique dans les dispositions du document qui a été adopté, et nous sommes certains que le suivi de la Conférence permettra d'adopter des mesures spécifiques pour y parvenir.

Nous nous sommes associés au consensus sur certains objectifs chiffrés dans des domaines tels que l'espérance de vie, la mortalité infantile et la mortalité maternelle. Nous avons noté avec satisfaction que l'évaluation des ressources nécessaires pour appuyer le Programme d'action dans les pays en développement et dans les pays aux économies en transition et leur accroissement entre un quart et un tiers ont été acceptés à la Conférence. Ma délégation se félicite que notre propre gouvernement ait réaffirmé sa position selon laquelle la proposition «20/20», qui stipule que 20 % de l'aide publique au développement devrait être consacrée au secteur social, exige d'être clarifiée et examinée plus avant. Nous espérons que les fonds et les institutions prendront note que ce concept doit être discuté plus en détail avant d'être adopté de quelque façon que ce soit.

Ma délégation a joué un rôle important dans la modification des formules prévoyant une compensation pour l'allègement de la dette en échange de l'aide des gouvernements nationaux en ce qui concerne les questions de population et de développement. Nous sommes heureux qu'aucune compensation de ce genre n'ait été acceptée à la Conférence.

Au début de la Conférence, ma délégation, comme plusieurs autres, s'est inquiétée de la controverse entourant les références à l'avortement et l'utilisation de termes tels que droit à la sexualité et à la reproduction, sécurité de la maternité, règlement en matière de fertilité et services de santé en matière de reproduction. Nous sommes particulièrement satisfaits que ces controverses aient été réglées grâce à l'emploi d'une terminologie plus acceptable adoptée par consensus. Ma délégation a appuyé les accords de base qui ont rendu ce consensus possible. Nous nous rangeons au consensus selon lequel les gouvernements doivent traiter des

conséquences que les avortements pratiqués dans des conditions dangereuses ont sur la santé, et que la prévention des grossesses non souhaitées doit recevoir la plus haute priorité, éliminant du même coup la nécessité de l'avortement. Nous avons également souligné, au cours des réunions du Comité préparatoire, que les femmes ayant des grossesses non souhaitées devraient avoir facilement accès à une information fiable et à des services de qualité en cas de crises médicales découlant d'avortements, et qu'elles devraient être aidées et traitées avec compassion. Nous avons souligné que lorsque l'avortement n'est pas interdit par la loi, il doit être pratiqué dans des conditions ne présentant aucun danger. Ces éléments ont été adoptés par consensus à la Conférence, et mon gouvernement s'est engagé à faire des progrès dans ce sens.

Nous voudrions souligner particulièrement la nécessité d'avoir accès aux dernières technologies en ce qui concerne les questions et les problèmes qui ont été discutés et qui ont fait l'objet d'un consensus à la Conférence : la planification familiale, la santé en matière de reproduction et la survie des enfants, sans entraîner obligatoirement des dépenses prohibitives. De l'avis de notre délégation, les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre du Programme d'action adopté au Caire doivent être dégagées sur la base de dons ou dans des conditions avantageuses, de préférence par le biais des institutions des Nations Unies ou d'organismes multilatéraux et sans diminution de l'assistance extérieure dans d'autres secteurs du développement. Un mécanisme doit également être établi pour surveiller l'apport d'aide extérieure destinée à la mise en oeuvre du Programme d'action compte tenu des chiffres globaux acceptés à la Conférence.

Pour terminer, ma délégation estime que la question de la création d'un conseil d'administration distinct pour le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ne devrait être envisagée que lorsque des ressources importantes seront mises à la disposition du Fonds. En tant que pays en développement, l'Inde ne peut pas accepter que cette question soit débattue tant qu'on ne disposera pas de ressources supplémentaires. Nous voudrions également que l'on tienne compte du fait que, lorsqu'un conseil d'administration sera nommé, il faudra qu'il représente les intérêts des utilisateurs des fonds du FNUAP et non pas seulement ceux des principaux donateurs. Ma délégation s'engage à appuyer les mesures de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement qui pourraient être prises par consensus après discussion entre les gouvernements.

M. Samana (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des 20 ans qui ont suivi

Bucarest, la communauté internationale a élaboré avec succès une vision commune et abouti à un consensus mondial sur un Programme d'action qui servira de schéma directeur dont chaque État s'inspirera pour élaborer sa politique et ses programmes en fonction de ses besoins et de ses priorités spécifiques.

La Conférence du Caire a été un grand succès, et nous félicitons Mme Sadik et les secrétariats des organisations et organismes spécialisés qui ont participé à cet excellent travail. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Gouvernement et au peuple égyptiens pour leur chaleureuse hospitalité et leur gestion efficace des installations de la Conférence.

La communauté internationale a adopté à juste titre, et à un moment approprié de l'histoire, un Programme d'action complet qui comprend des questions de gestion démographique ainsi que le développement et la gestion des ressources générales en vue de parvenir à la stabilité sociale et politique dans toutes les régions du monde.

Les perspectives en matière de population et de développement dont il est fait mention dans le Programme d'action exigent en effet notre appui pour promouvoir des politiques et des stratégies devant permettre une croissance économique soutenue dans le cadre d'un développement durable, avec la participation directe de notre population dans tous les domaines du développement.

Il est évident que le succès définitif de ce processus dépendra de la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire selon les principes du Chapitre XIV du document. Une évaluation objective des possibilités de succès dépend de plusieurs facteurs. Je n'en soulignerai que deux.

Premièrement, il est nécessaire d'élaborer des stratégies concrètes associant tous les secteurs de la communauté au niveau national et prévoyant un engagement général de la part du gouvernement de fournir un financement adéquat et de renforcer les politiques régissant les stratégies intersectorielles. Deuxièmement, l'appui international des organismes donateurs et des organisations multilatérales aux programmes nationaux sera indispensable pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action du Caire.

Ma délégation note avec beaucoup de reconnaissance qu'un nombre important de pays ont annoncé une augmentation de leur contribution à la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous prenons note en particulier de la contribution du Gouvernement des États-Unis pour un montant d'environ 40 millions de dollars au Fonds des

Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP). Ma délégation se félicite également que le FNUAP ait déjà commencé à identifier les mécanismes de mise en oeuvre du Programme d'action dans la région Asie-Pacifique.

Nous sommes cependant conscients et inquiets du fait que pour de nombreux pays en développement, les objectifs spécifiques énoncés dans ce document pourraient être très difficiles à atteindre étant donné les graves difficultés financières qu'ils connaissent sur le plan intérieur, résultant de la chute des prix des produits de base et d'un environnement commercial international généralement défavorable.

Toujours dans le contexte des pays en développement, le manque de données fiables, de compétences et de techniques d'information s'ajoute à la difficulté d'identifier des indicateurs socio-économiques précis pour l'élaboration de directives appropriées en vue de définir des priorités dans l'allocation de ressources à moyen et à long terme. De nombreux pays en développement pourraient par conséquent ne pas être en mesure de faire face aux premières étapes critiques de la mise en oeuvre du Programme d'action.

C'est dans cet esprit que la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime qu'un appui international, sous la forme d'une aide financière et technique supplémentaire, doit davantage viser la création des capacités institutionnelles nécessaires et les aspects pratiques de la mise en oeuvre du Programme et des projets spécifiques.

Afin de faciliter la mise en oeuvre effective du Programme d'action à un niveau pratique, les pays insulaires du Pacifique Sud souhaitent mettre l'accent sur la création des capacités nécessaires — y compris la création de centres de formation et le financement d'une infrastructure en matière de transports et de communications — et sur l'amélioration des techniques d'information en vue de l'établissement de données de base rationnelles et factuelles à des fins de planification et pour contribuer efficacement aux prises de décisions.

Étant donné que l'éducation joue un rôle très important tant pour la valorisation des ressources humaines que pour la diffusion de l'information, la Papouasie-Nouvelle-Guinée utilise déjà un matériel d'enseignement approprié dans son système scolaire afin de faire prendre davantage conscience aux adolescents des questions d'éducation sexuelle et de santé entourant la gestation. Les politiques nationales de réforme de l'enseignement, par exemple, soulignent la nécessité d'un plus large accès des petites filles à cette information, ainsi que d'un enseignement de base de qualité

pour tous. Les organisations non gouvernementales, et en particulier les femmes, participent aux programmes d'alphabetisation du Département national de l'éducation, ce qui constitue un réseau très utile grâce auquel les informations en matière de population et de développement peuvent être diffusées.

M. Arzoumanian (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.

Outre l'utilisation des établissements scolaires, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a constaté qu'un système de communication radiophonique utilisant un réseau de média polyglotte s'est avéré un moyen très efficace pour informer l'opinion publique des programmes et des activités liés à la population et au développement. Des troupes théâtrales de Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont les spectacles ont pour thème la planification familiale, constituent une autre façon novatrice pour les agents du développement d'acheminer l'information, avec un rapport coût-efficacité très intéressant, à l'éventail le plus large possible de la population des diverses communautés isolées.

Nous appuyons l'accent que le FNUAP continue de placer sur la santé de la mère et de l'enfant en tant qu'éléments plus vastes de la planification familiale et des activités de développement. Les questions liées à la santé de l'enfant sont une source de grave préoccupation pour le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme pour toute la région du Pacifique. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a récemment lancé un programme de survie de l'enfant axé sur les problèmes de nutrition et les besoins en matière de santé de l'enfant.

Si la migration internationale n'est pas un problème important pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la migration interne, notamment des zones rurales vers les zones urbaines, cause un grave problème pour la santé et les moyens de subsistance de base des citoyens. Des études indiquent que la population urbaine croît beaucoup plus rapidement que la moyenne de la population nationale. On estime que d'ici 2015, les centres urbains représenteront probablement 20 à 30% de la population totale. Cela dépasse de loin la capacité des autorités urbaines et des gouvernements de répondre efficacement aux besoins fondamentaux de ces communautés.

Le Programme international d'action sur la population et le développement aurait pu être renforcé de manière à refléter de façon appropriée les préoccupations en matière de stratégies du développement rural et régional. Les déséquilibres dans le développement urbain et rural et les

disparités régionales ont une influence directe sur les schémas migratoires. Afin de s'attaquer plus efficacement à ces questions au niveau national, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a créé le Conseil national de la population en tant qu'organe de coordination des politiques en matière de population et de développement. Cet organe offre un mécanisme grâce auquel le Gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et l'Église sont directement représentés et peuvent prendre part aux décisions prises au niveau gouvernemental le plus élevé.

Afin d'améliorer la coordination, de définir des objectifs précis dans divers secteurs et de mettre au point les éléments d'un programme concret, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'emploie à relier le travail de la Commission du développement durable récemment créée, du Conseil national de la population, du Conseil national des femmes et des divers organismes de coordination des politiques à la supervision générale, à la gestion et à la direction du Conseil de planification nationale de haut niveau. Le Conseil de planification nationale est un outil décisionnel de gestion stratégique des ressources établi par le Cabinet pour parvenir à une plus grande efficacité dans la mobilisation et l'allocation de ressources aux fins de la réalisation des objectifs nationaux prioritaires.

Ma délégation estime que grâce à la mise en place de cette structure décisionnelle, associant différents secteurs et participants, la Papouasie-Nouvelle-Guinée sera en mesure d'améliorer sa capacité d'assumer des responsabilités supplémentaires dans le cadre de la coopération internationale, en référence spécifique à la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire.

Je tiens à souligner à nouveau que la coopération en matière de développement international devrait porter sur l'amélioration du contenu du programme de stratégies nationales afin de refléter les réalités de chaque pays.

Dans la mise en oeuvre du Programme d'action, nous prions instamment la communauté internationale de prendre en considération les traditions multiculturelles et les systèmes de valeur des différents pays et régions ainsi que leurs diversités géographiques et démographiques spécifiques. La région de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Pacifique doit souligner la jeunesse de sa population, son relief accidenté et son isolement géographique. Par conséquent, nous donnons la priorité à la mise en valeur de l'infrastructure, comme les transports et les communications, et nous mettons l'accent sur la gestion et la création des capacités institutionnelles nécessaires, ainsi que sur les ressources en

matière de techniques d'information et d'utilisation de processus éducationnels dans le développement des ressources humaines en tant qu'éléments importants qui détermineront notre succès général dans l'accomplissement de nos objectifs nationaux en matière de développement.

Nous reconnaissons l'intérêt d'une stabilisation de la population, qui peut se réaliser grâce à l'amélioration de l'accès aux soins de santé génésique, faisant baisser les taux de mortalité, accroissant le niveau d'instruction et améliorant le statut et le pouvoir d'action des femmes en tant que facteur important du succès dans la gestion et le développement en matière de population.

De ce fait, ma délégation estime que l'adoption du Programme d'action qui nous est soumis est d'une grande importance pour équilibrer les besoins de la population mondiale croissante et les priorités d'autres secteurs en matière de développement, fait décisif pour aboutir à une stabilisation de la population, et donc pour assurer une stabilité socio-économique et politique à long terme dans nos pays respectifs.

En conclusion, nous exhortons cet organe à donner des orientations claires, sans préjugé politique, sur la mise en oeuvre du Programme d'action par les diverses agences et institutions du système des Nations Unies. Nous avons, jusqu'à présent, réalisé des progrès certains au Caire sur la question des arrangements institutionnels.

À cet effet, ma délégation suit avec attention le débat actuel sur les mécanismes d'application du Programme d'action et le futur conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour la population.

Ma délégation considère qu'une décision collective et harmonieuse est indispensable pour mettre au point un arrangement institutionnel efficace.

Cela est en fait un important préalable pour l'application réussie du Programme d'action. La Papouasie-Nouvelle-Guinée attend avec intérêt de pouvoir travailler en coopération avec la communauté internationale pour répondre aux objectifs et aspirations fixés au Caire en vue du mieux-être de nos citoyens.

M. Seniloli (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à l'Assemblée sur une question d'une grande importance non seulement pour mon pays, mais aussi pour la communauté internationale tout entière. Tout d'abord, j'aimerais m'associer aux autres délégations pour présenter mes félicitations au Gou-

vernement et au peuple égyptiens pour avoir été les hôtes d'une conférence si réussie. Dans sa forme et dans son fond, la Conférence internationale sur la population et le développement a établi des normes d'excellence qui constitueront l'aune à laquelle seront mesurées les futures réunions internationales.

C'est aussi pour moi un vif plaisir de présenter la reconnaissance de ma délégation à Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence. La contribution et les qualités d'autorité exceptionnelles de Mme Sadik sont devenues la marque du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et la Conférence du Caire aurait beaucoup pâti de l'absence de son apport dynamique.

Je voudrais également transmettre les félicitations de ma délégation au FNUAP à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Les Fidji ont eu l'honneur, avec d'autres pays, de parrainer un projet de résolution débattu dans cette même assemblée il y a quelques semaines et rendant hommage au FNUAP. Le siège du Pacifique Sud du FNUAP se trouve à Suva, capitale des Fidji. Une équipe d'appui technique au Programme du FNUAP pour les pays du Pacifique travaille aussi aux Fidji. Il s'agit de l'une des huit équipes de ce genre créées par le FNUAP. Je saisis également cette occasion pour réaffirmer le ferme soutien de mon gouvernement au travail remarquable et inlassable du bureau régional du FNUAP et pour remercier l'organisation pour son offre d'équipe d'appui technique.

Les Fidji ont eu le privilège de participer à la Conférence, où il a été représenté au niveau ministériel. Bien que nous soyons un pays plutôt petit, nous sommes toutefois satisfaits d'avoir pu répondre à l'invitation de la communauté internationale pour débattre des questions essentielles de population, de croissance économique et de développement durable.

Un des plus grands acquis de la Conférence a été le fait qu'elle a réaffirmé l'importance des femmes, de leurs droits en matière de procréation, de leur santé et de l'exercice de leurs responsabilités dans le programme mondial; elle a reconnu que l'investissement réalisé dans les domaines de la santé, de l'éducation des femmes et de l'exercice de leurs responsabilités constitue un élément essentiel du développement social et économique. Le consensus sur le Programme d'action a été en fait le résultat remarquable de la Conférence. Les Fidji s'engagent pleinement à la concrétisation des objectifs inscrits dans le Programme d'action. Néanmoins, nous pensons à cet égard qu'à terme, une politique de «compter sur soi» plus développée conduira à des résultats plus durables et plus constructifs au niveau national.

Les Fidji acceptent le fait qu'une part appréciable des responsabilités en vue de concrétiser le Programme dépendra des gouvernements nationaux. Environ deux tiers des coûts nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'action seront à la charge des pays eux-mêmes. C'est dans ce cadre que ma délégation s'associe aux autres délégations ayant demandé instamment aux pays développés industrialisés de démontrer concrètement leur engagement vis-à-vis du Programme. Les Fidji estiment également que des organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle de catalyseur en vue d'assurer que le système des Nations Unies demeure fidèle aux engagements pris lors de la Conférence. Au niveau national, les Fidji continueront d'encourager la poursuite de la participation des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires dans le sens des objectifs du Caire. Les gouvernements peuvent créer des environnements favorables pour aider à atténuer la pauvreté, accroître l'emploi et permettre aux populations de mieux vivre. Mais il est de plus en plus clair qu'ils ne peuvent pas tout faire. Le secteur privé doit aussi assumer un rôle plus important dans cette coalition en vue de dynamiser le Programme d'action.

Les petits pays insulaires en développement auront besoin du partenariat et de l'appui combinés de la communauté internationale si l'on veut qu'ils aient des chances réelles de mettre le Programme en oeuvre. À cet égard, les Fidji estiment que les paragraphes 16.18 à 16.20 du Programme d'action seront décisifs pour déterminer la réussite de la Conférence, du terme moyen jusqu'au long terme. Le Caire n'a été que le commencement d'un processus long et global. Il a été décisif dans la mesure où il a reconnu explicitement le besoin de nouvelles ressources financières supplémentaires. Ce serait toutefois une erreur de penser que ses acquis sont déjà à notre portée. Ils ne seront ni faciles ni rapides à atteindre. Des efforts considérables seront nécessaires. Il est également clair que la disponibilité et la mobilisation rapide des ressources financières sera un élément décisif pour étayer le succès des activités de dynamisation du Programme d'action au niveau national.

Dans cet ordre d'idées, les Fidji observeront avec attention, avec les autres Membres des Nations Unies, les futurs efforts de la communauté des donateurs pour traduire dans les faits les objectifs de la Conférence. Les Fidji estiment que les institutions financières internationales, et en particulier celles de Bretton Woods, doivent nécessairement jouer un rôle stratégique pour offrir un environnement adéquat susceptible de permettre aux gouvernements nationaux d'assumer de plus grandes responsabilités dans la mise en oeuvre des objectifs du Programme d'action. La réunion de la Commission d'aide au développement de l'Organisa-

tion de coopération et de développement économiques qui aura lieu au cours de ce mois constituera une excellente occasion de confirmer la détermination des pays développés de traduire dans les faits les engagements pris au Caire. Les Fidji aimeraient aussi exhorter ces gouvernements ayant souscrit à la Déclaration d'Amsterdam en vue d'une vie meilleure pour les futures générations de redoubler d'efforts pour allouer davantage de ressources aux programmes de population en vue de répondre aux besoins de millions de personnes dans les pays en développement en matière d'activités de population.

Le Programme d'action servira de schéma directeur à la planification d'un développement durable jusqu'au siècle prochain. Pour les Fidji, petit pays insulaire en développement, une grande partie de ce qui figure dans le Programme a des liens avec ce qui a été promulgué à Rio et à la Barbade. Copenhague, Beijing et Ankara auront eux aussi un important impact sur les principes qui sous-tendent le consensus réuni à la Conférence internationale sur la population et le développement.

L'exode rural croissant aura des incidences sur les densités de population urbaine. Ces processus auront des répercussions sur l'habitat urbain et exerceront davantage de pressions encore sur les écosystèmes insulaires d'ores et déjà fragiles.

Les objectifs sociaux de la Conférence internationale sur la population et le développement — éducation, santé, accès universel à la santé génésique et à la planification de la famille — contribueront à promouvoir l'égalité sociale, car ils prennent en compte les disparités socio-économiques, géographiques et entre les sexes. Dans cette matrice complexe, que nous sommes encore loin de comprendre pleinement, la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale seront affectés. Nous pensons donc qu'il pourrait être utile que des institutions appropriées soient identifiées en tant que point de contact, à la fois aux niveaux régional et international, pour coordonner ce qui est parfois un nombre étonnant de processus qui donnent naissance à un nombre toujours plus grand de stratégies internationales ayant pour objectif ultime d'améliorer la condition humaine.

Le moment est venu d'aller de l'avant. Les Fidji suivront de près les mesures qui sont prises pour donner effet et promouvoir l'ordre du jour adopté à la Conférence. À cet égard, nous sommes du même avis que ceux qui estiment que le Conseil économique et social doit jouer un rôle déterminant dans la surveillance et la coordination des modalités qui devraient permettre que les promesses du Caire se réalisent comme prévu. Ma délégation appuie aussi

la suggestion tendant à ce que l'Assemblée procède régulièrement à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action. Il appartient à chacun de nous d'être vigilant dans ce processus. Nous avons l'intention d'y participer activement. C'est grâce à cette attention soutenue que nous pourrions le mieux garantir l'application du Programme d'action.

Au niveau sous-régional, les Fidji s'efforceront d'engager un dialogue actif avec leurs voisins pour voir comment le secrétariat du Forum du Pacifique Sud pourrait être mieux à même de relever les défis que pose le Programme d'action. Nous pensons qu'une organisation sous-régionale d'envergure comme le Forum pourrait jouer un rôle très actif, en particulier dans le développement des capacités, le partage et l'échange des informations et des données d'expérience ainsi que dans la coordination des réactions mutuelles appropriées entre donateurs et bénéficiaires. La Commission du Pacifique Sud, avec son mandat spécial en matière de démographie, jouera elle aussi un rôle régional déterminant.

Nous pensons en outre que le Programme des Nations Unies pour le développement pourrait en particulier, grâce à sa capacité bien connue pour ce qui est de formuler et d'exécuter les projets au niveau national, jouer un rôle déterminant en complétant et en renforçant les activités des institutions régionales. En outre, le Centre d'opérations du Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui a son siège à Port-Vila, au Vanuatu, serait bien placé pour compléter les activités du bureau régional de Suva du Fonds des Nations Unies pour la population, en coordination avec les institutions de l'ONU, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs du système des Nations Unies. Nous pensons qu'une coopération intrarégionale plus importante entre tous ces organismes permettra une exécution plus efficace et améliorera les chances de mise en oeuvre rapide du Programme d'action, à la fois aux niveaux national et régional.

Je terminerai en énonçant une évidence. Sans un partenariat mondial concerté et soutenu, le Programme d'action qui a été si habilement élaboré au Caire n'aura que de très faibles chances de succès. C'est notre responsabilité à tous que de veiller à ce que cette innovation reçoive tous les encouragements nécessaires à sa réussite. S'il pouvait exister un doute quant à notre interdépendance, le Caire a réaffirmé bien clairement que la coopération internationale est cruciale pour garantir un développement durable ainsi que la paix et la sécurité internationales. Il faut que tous nos gouvernements s'engagent de nouveau à réaliser les objectifs de la Conférence.

M. Illueca (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation du Panama tient, devant l'Assemblée générale, à saluer les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Gouvernement panaméen a déjà eu l'occasion de le faire au cours de la séance de clôture de la Conférence du Caire quand, en sa qualité de Président du Groupe régional, il a pris la parole au nom des États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

En cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, la délégation du Panama entend dire à nouveau combien notre pays est reconnaissant du travail accompli par les responsables du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), que ce soit pour l'aide internationale dispensée à notre pays ou pour ce qui est de la préparation et de la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement. La compétence de Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence et Directrice exécutive du FNUAP, ainsi que de son équipe, a été réaffirmée par le succès de la Conférence.

Dans l'esprit du Caire, l'exécution des engagements pris dépend de la volonté de toutes les parties, qui sont appelées à jouer un rôle dans un domaine qui intéresse indubitablement tous les gouvernements et toutes les sociétés, pour lesquels il représente une priorité.

Rappelons que la Conférence internationale sur la population et le développement a été convoquée expressément pour traiter des questions de population dans la mesure où celles-ci affectent la croissance économique soutenue, le développement durable, la lutte contre la pauvreté, l'égalité des sexes et la santé génésique.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, l'objectif de la Conférence était de forger — et c'est ce qu'elle a fait — :

«un consensus international sur un plan d'action portant sur 20 ans, qui fait de la solution des problèmes démographiques un élément fondamental du développement durable.» (A/49/I, par. 228)

comme on l'avait envisagé au Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.

De l'avis du Secrétaire général, «sur le plan des programmes, la Conférence aura des répercussions majeures», parce qu'il est évident que, de même que le Sommet mondial pour le développement social qui doit avoir lieu à Copenhague, la quatrième Conférence mondiale sur les

femmes qui doit se tenir à Beijing, et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui doit avoir lieu à Istanbul — réunions avec lesquelles la Conférence du Caire partage de nombreux objectifs — le Programme d'action du Caire ne constituera une force positive et dynamique que si les gouvernements, les communautés locales, le secteur non gouvernemental, le système des Nations Unies et la communauté internationale se montrent fermement décidés à traduire les recommandations de la Conférence en mesures positives.

Comparé à ses voisins et aux pays de la région latino-américaine et des Caraïbes, le Panama est un petit pays, de par la grandeur de son territoire et de sa population. Mais le destin a voulu qu'en raison de notre position géographique en tant que centre de communications mondiales, nous ayons une population très au courant des problèmes démographiques ainsi que des personnalités et des groupes qui sont très attentifs à ces problèmes. La délégation panaméenne est allée au Caire avec un diagnostic sur la population qui a été réalisé par des autorités gouvernementales et des représentants de la société civile. En harmonie avec l'esprit du Caire, le Panama sera dorénavant solidaire en matière de population et de développement avec toute action des Nations Unies qui réunirait les conditions suivantes :

Premièrement, cohérence avec les programmes antérieurs qui ont démontré leur efficacité; deuxièmement, faisabilité ou possibilité de réalisation conformément aux ressources financières qui lui sont affectées; troisièmement, qualités synergiques permettant aux organes et programmes d'atteindre les objectifs fixés; quatrièmement, actualisation stratégique permettant au Programme d'action approuvé au Caire d'être, tout au long du processus d'exécution, constamment adapté aux réalités spatio-temporelles dans lesquelles il doit s'appliquer; cinquièmement, consensus régional sur le fait que les mesures et projets choisis pour chaque région doivent compter sur une volonté consensuelle adéquate des gouvernements et des sociétés civiles de la région respective; sixièmement, justification morale qu'il s'agit bien de projets dont les principes autant que les finalités sont partagés par la population et que ces projets sont dûment en rapport avec les valeurs et les identités nationales et régionales.

Les gouvernements et la société civile reconnaissent la légitimité de nouvelles stratégies destinées à faire face aux nouveaux problèmes, lesquels exigent des solutions globales. Ces stratégies et ces objectifs perdent leur légitimité s'ils ne tiennent pas compte des valeurs et de l'importance intrinsèque des identités culturelles.

Voici quelques aspects que ma délégation estime opportun de commenter aujourd'hui.

La délégation panaméenne est très sensible à la conjoncture dans laquelle se déroule le Programme d'action. Il faut choisir les voies qui lui permettront de fonctionner et d'avancer.

Ma délégation croit que le plus sage serait de travailler avec le personnel et les mécanismes qui ont fait leurs preuves. Quels sont-ils? Peut-être ceux qui existent, une fois qu'ils auront été améliorés et renforcés? Ou peut-être de nouveaux mécanismes avec la coopération du personnel et des structures existants? Il nous faut trouver des réponses à ces questions. Cela est crucial pour le Programme d'action. De la volonté politique et de la prudence, qui produisent habituellement les meilleurs résultats, dépendra la meilleure réponse.

L'Assemblée générale et les organes principaux des Nations Unies ne doivent jamais oublier que l'Organisation traverse une période caractérisée par un climat international changeant qui réclame des solutions urgentes et qu'elle travaille à la préparation et à la tenue de conférences dont les mandats et les résultats sont intimement liés aux priorités et aux urgences du monde actuel.

La délégation panaméenne estime que la première phase du Programme d'action doit consister en une stratégie intégrée pour montrer l'impact des programmes en cours et des nouveaux programmes nationaux inspirés par la Conférence du Caire.

Nous estimons également qu'il faut adopter des démarches assurant une large diffusion de l'information et des données relatives à la population. Sur le plan national et régional en particulier, les services d'information doivent tendre à un vaste échange et à une diffusion des innovations qui ont fait leurs preuves auprès des spécialistes en démographie pour ce qui est des méthodes et des matériaux.

En un mot, j'aimerais dire pour terminer que si les Nations Unies veulent assurer le succès du Programme d'action adopté par la Conférence du Caire, elles doivent privilégier le renforcement et le soutien des institutions nationales et régionales, qui, en Amérique latine, démontrent une compétence exceptionnelle en matière de démographie en particulier et de sciences sociales en général.

De l'avis de la délégation panaméenne, le problème de la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire exige qu'un ordre de priorité soit donné aux diverses réponses

possibles. C'est pourquoi nous pensons que les problèmes institutionnels que pose son exécution doivent être résolus en conservant les relations existant au sein même des Nations Unies. Ma délégation estime que le Programme d'action doit être mené avec la participation de tous les secteurs qui connaissent bien ou qui ont un lien avec les objectifs et stratégies du Programme d'action, qui, conformément à l'esprit du Caire — je répète, à l'esprit du Caire — a pour objectif de contribuer à faire respecter les droits de l'homme individuels de chaque homme, femme et enfant du monde et à répondre à leurs besoins.

M. Cho (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*): Je voudrais commencer par remercier le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Mme Nafis Sadik, et ses collaborateurs, des efforts intensifs qu'ils ont déployés pour préparer la Conférence. Ma délégation exprime aussi sa sincère gratitude au Gouvernement et au peuple égyptiens pour leur hospitalité et leur gentillesse, qui ont contribué au succès de la Conférence.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour s'associer aux vues exprimées ce matin par l'Ambassadeur Lamamra, Représentant permanent de l'Algérie, au nom du Groupe des 77. Son excellente déclaration traduit la position de principe de la République de Corée sur la question de la population.

Ma délégation se félicite sincèrement de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Je crois que la Conférence du Caire de 1994 a réellement donné à la communauté internationale l'occasion de s'attaquer, en étroite coopération, à cette situation mondiale pressante. En fait, les nombreux résultats positifs et notables obtenus lors de cette conférence en font un grand succès. Ma délégation se félicite en particulier de l'esprit de décision et de coopération qui s'est nettement dégagé durant les débats et qui a facilité la discussion de questions par ailleurs délicates et ayant de nombreuses ramifications politiques. Nous espérons que l'élan acquis au Caire sera intensifié et répercuté lors des prochaines conférences internationales, notamment le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Ma délégation partage l'opinion selon laquelle l'un des résultats les plus importants de la Conférence a été que la majorité des participants a reconnu que la participation des femmes à la prise de décisions est essentielle si l'on veut tenter de résoudre le problème démographique. Il faut offrir aux femmes des débouchés dans les domaines de l'éducation et de la politique et mettre à leur disposition des

structures juridiques et institutionnelles d'appui pour améliorer leur statut économique, social et politique et, partant, leur permettre de jouer un rôle plus important dans le traitement des questions démographiques.

Un autre aspect important du Programme d'action est la section consacrée à la planification familiale, ainsi que celle concernant les droits et la santé en matière de reproduction. La communication de l'information nécessaire à la population n'est pas une tâche facile, et elle ne saurait être limitée au seul niveau national. Une participation à l'échelon local devrait donc faire partie intégrante de la mise en oeuvre efficace du Programme d'action. La responsabilité principale incombe au Gouvernement d'encourager les dirigeants locaux et d'autres acteurs locaux importants dans de nombreux villages à faire prendre conscience à la population de l'importance de la planification familiale et des services de santé en matière de reproduction.

Ces 30 dernières années, le Gouvernement de la République de Corée n'a cessé d'appeler l'attention sur la question démographique par des campagnes de presse et d'information publique. Mon pays a également lancé un programme démographique semblable à celui décrit par l'Ambassadeur Wisnumurti, de l'Indonésie, dans lequel l'accent est mis sur le bien-fondé de familles petites et prospères. L'expérience de mon pays a montré que la planification familiale et la fourniture de services de santé sont les véhicules d'une évolution positive de la dynamique démographique. Il a été clairement prouvé que ces mesures démographiques permettraient d'assurer la croissance économique et le développement social, qui sont eux-mêmes les facteurs clefs de la stabilisation de la population.

Le défi que nous devons relever immédiatement est l'application du Programme d'action. Il est vrai que les buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action sont pratiques et réalisables, mais il faut que les plans les plus constructifs soient financés adéquatement et que les pays fassent preuve de volonté politique à cet égard.

La mise en oeuvre du Programme d'action ne peut être réalisée sans la coopération internationale. Il est encourageant de voir que les représentants des pays développés et les organisations internationales compétentes ont annoncé leur intention d'accroître leurs contributions financières pour aider les pays en développement. Nous félicitons les divers acteurs, y compris les États Membres, les organisations non gouvernementales et les particuliers qui ont déjà pris des mesures pour honorer les engagements auxquels ils ont souscrit à la Conférence.

Les organes compétents de l'ONU devraient jouer un rôle central dans la mise en oeuvre du Programme d'action. À cet égard, il est crucial de renforcer et de coordonner les travaux du FNUAP, de la Division de la population du Secrétariat et de la Commission de la population afin de mener des activités efficaces de suivi.

S'agissant des échanges d'expériences, de connaissances techniques et d'idées concernant les programmes de planification de la famille des pays en développement, je suis heureux d'informer les membres que mon gouvernement et le FNUAP organisent conjointement un colloque sur la population, qui se tiendra du 21 au 24 novembre 1992, à Séoul. Ce colloque examinera principalement les questions démographiques en Asie du Sud et en Asie de l'Est, notamment les préférences parentales pour les enfants de sexe masculin, ce qui entraîne une augmentation du meurtre d'enfants de sexe féminin et un déséquilibre dans la proportion des populations masculine et féminine. Ce colloque réunira un certain nombre de pays asiatiques qui partageront leurs expériences pertinentes et chercheront collectivement des solutions viables.

La République de Corée a attaché une importance particulière aux questions démographiques tout au long de son processus de développement car, selon elle, la population doit rester au coeur de sa stratégie du développement. Nous souscrivons pleinement à l'opinion selon laquelle, pour assurer un développement durable, les questions de population doivent être examinées en tant que partie intégrante de toute stratégie de développement national.

M. Woroniecki (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, tenue au Caire, pour le rôle particulièrement actif qu'elle a joué dans les préparatifs de la Conférence, ainsi que pendant la Conférence. Nous sommes convaincus que Mme Sadik continuera de jouer un rôle dirigeant dans le suivi de la Conférence.

Je voudrais également exprimer notre sincère reconnaissance au Gouvernement égyptien pour avoir organisé de manière excellente cette réunion de grande envergure. Nos remerciements s'adressent également au Secrétariat qui a établi le rapport d'ensemble contenu dans les documents A/CONF.171/13 et Add.1.

La Conférence du Caire a réussi à mettre en exergue les liens réciproques existant entre la population, la crois-

sance économique soutenue et le développement durable, ainsi que les progrès dans les domaines de l'éducation, du statut économique et de la participation des femmes. La Conférence a suivi et tiré profit d'autres événements importants, tels que le Sommet mondial pour les enfants, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Parallèlement, les résultats de la Conférence du Caire sont susceptibles d'avoir un impact sur d'autres conférences importantes qui se tiendront en 1995 et 1996, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

Le Programme d'action, qui a été approuvé par la Conférence du Caire, reflète le vaste consensus qui a permis l'établissement d'un terrain d'entente dans les domaines de la population et du développement. Cette nécessité s'était fait jour depuis la Conférence mondiale sur la population de Bucarest, en 1974, et la Conférence internationale sur la population de Mexico, en 1984, auxquelles de nombreux orateurs ont déjà fait allusion.

Nous estimons d'une importance cruciale que la Conférence ait reconnu que la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le Programme d'action relève du droit souverain de chaque pays. Nous considérons tout aussi important l'engagement pris à la Conférence de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus.

Les résultats de la Conférence dépendront, dans une large mesure, de l'action concrète qui sera menée au titre du Programme d'action. Le Programme comprend des activités au niveau tant international que national. Ce processus implique donc la participation non seulement des gouvernements et de la communauté internationale, mais également des communautés locales, du secteur non gouvernemental, de toutes les autres organisations et de tous les particuliers intéressés.

Il est possible qu'aucun groupe n'ait eu autant d'impact à la Conférence que le secteur non gouvernemental. Des milliers de représentants d'organisations non gouvernementales ont mis leur expérience au service de la réalisation des objectifs de la Conférence. Nous devrions examiner les moyens pratiques d'élargir la participation des organisations

non gouvernementales, en particulier aux activités financées par le FNUAP.

Nous sommes fermement convaincus que la coopération interinstitutionnelle et intersectorielle doit également être renforcée dans le domaine de la population. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle joué par le FNUAP, la Division de la population des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ainsi que les commissions régionales de l'ONU. Nous leur saurions gré d'étendre leur participation au processus de suivi de la Conférence du Caire de 1994.

Selon le Programme d'action, les deux tiers des coûts continueront d'être assumés par les pays eux-mêmes. Le dernier tiers doit venir de la communauté internationale. Cela implique la nécessité de trouver des ressources supplémentaires pour appuyer les programmes axés sur la réalisation des objectifs fixés en matière de population et de développement. L'aide internationale devrait surtout bénéficier aux pays où l'écart entre les objectifs fixés par la Conférence internationale pour l'an 2015 et leur situation actuelle est le plus grand.

La présente décennie est témoin d'une augmentation sans précédent du taux de croissance démographique, qui nous oblige impérativement à prendre des mesures concrètes concernant ce taux de croissance, tant à l'échelle mondiale que pour chaque région particulière. Dans de nombreux cas, les citoyens souffrent de pénuries de vivres et d'eau, du manque de logements, du chômage et de l'absence de services médicaux adéquats. Les migrations se poursuivent à grande échelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. L'environnement est de plus en plus sérieusement menacé. La communauté internationale ne peut demeurer indifférente devant de tels phénomènes.

La Pologne, pays en transition, doit faire face aux conséquences sociales et économiques découlant de la réforme systémique en cours. Les difficultés économiques du pays influent sur les processus sociaux et démographiques, comme le montrent l'augmentation du chômage et l'accès difficile aux services médicaux. Les conditions

sanitaires peu satisfaisantes dans lesquelles vit notre société posent un grave problème social et démographique à la Pologne, compte tenu des taux élevés de mortalité et de maladie. Les principales menaces à la santé en Pologne sont les maladies du système circulatoire, le cancer, les blessures et les empoisonnements, qui comptent pour plus de 80 % des décès. Le taux de mortalité infantile demeure élevé, malgré une baisse récente. L'espérance de vie, surtout chez les hommes, diminue par suite de la détérioration des conditions de santé et du taux élevé de la mortalité. On prévoit que si on n'arrive pas à résoudre le problème du chômage — qui touche actuellement 17 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre — cela pourrait pousser davantage de gens à émigrer.

Le Gouvernement polonais exprime sa satisfaction de voir que les recommandations — d'importance vitale — de la Conférence européenne sur la population, tenue en mars 1993 à Genève, figurent dans le Programme d'action du Caire. À notre avis, la Recommandation spéciale 49 de la Conférence européenne mérite de recevoir une attention particulière. Elle plaide en faveur de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une stratégie coordonnée pour aider les pays en transition en matière de procréation, y compris la planification familiale, ainsi que de l'aide à apporter à la mise en oeuvre de réformes en matière de systèmes sanitaires et de migration.

Nous croyons que l'activité et le dynamisme manifestés lors des préparatifs de la Conférence du Caire et de la Conférence elle-même se poursuivront. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent s'acquitter de leurs responsabilités respectives et assurer une coordination et une orientation systémiques dans la surveillance de la mise en oeuvre du Programme d'action et l'élaboration de recommandations à ce sujet. La création d'un système d'établissement des rapports plus cohérent et tenant compte des procédures requises en la matière pour le suivi d'autres conférences internationales doit aussi être envisagée.

Comparé à n'importe quel document adopté antérieurement sur la population et le développement, le présent Programme d'action est détaillé dans son analyse, spécifique dans ses objectifs, précis dans ses recommandations et transparent dans sa méthodologie. Nous devons être reconnaissants envers le système des Nations Unies dans son ensemble et le Fonds des Nations Unies pour la population en particulier d'avoir toujours été prêts à fournir tous les conseils et toute l'aide dont nous avons besoin. Nous ferons de notre mieux pour veiller à ce que les accords conclus au Caire deviennent réalité. Un tel défi peut être relevé à condition de pouvoir compter sur la solidarité humaine, la compréhension mutuelle et la tolérance vis-à-vis des différences.

La séance est levée à 18 h 35.